



# GUIDE DU CITOYEN



*Cantley... Une nature accueillante*  
cantley.ca



**Puits Artésiens**  
**Monette**

DEPUIS  
1973

**819 827-5155**  
**1 866 807-7555**  
[www.puitsmonette.ca](http://www.puitsmonette.ca)

**VENTE, RÉPARATION &  
INSTALLATION DE POMPES  
HYDROFRACTURATION**

**GASCON**

20 ANS  
D'EXPÉRIENCE

**SERVICE SEPTIQUE**

**SPÉCIALISÉ DANS LA VIDANGE ET LE NETTOYAGE DE FOSSES SEPTIQUES**

- NETTOYAGE DE CONDUITS • NETTOYAGE DE FILTRES
- NETTOYAGE D'ÉGOUTS ET DE PUISARDS

*Chez nous le service à la clientèle n'est pas un département...  
c'est notre attitude!*



363, Montée de La Source Suite 101, CANTLEY, QC J8V 0G6 | 819 827-2772

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MAIRESSE.....	05
-------------------------	----

## SECTION 1 LA MUNICIPALITÉ ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Coordonnées de la Municipalité.....	06
Liste des numéros utiles.....	07
Votre conseil municipal.....	08
La Municipalité en bref.....	10
Coordonnées des services administratifs.....	14
Description des différents services municipaux.....	16

## SECTION 2 LOISIRS ET CULTURE

Parcs et infrastructures sportives.....	22
Programme d'activités récréatives.....	23
Camps de jour de Cantley.....	23
Espace culturel.....	24
Événements d'envergure.....	25
Répertoire des organismes reconnus à Cantley.....	26
Attraitis touristiques.....	28

## SECTION 3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Association des gens d'affaires de Cantley (AGAC)..	31
Cantley Prospère.....	31

## SECTION 4 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dates de fermeture des bureaux municipaux.....	37
Transport en commun.....	37

## SECTION 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Renseignements utiles.....	39
Préserver le caractère naturel	
des rives et des milieux humides.....	41
L'essentiel à savoir sur votre installation septique ...	41
L'essentiel à savoir sur votre puits .....	42
Projets nécessitant un permis	
ou certificat d'autorisation .....	44
Bureau d'émission de permis rapides.....	44

## SECTION 6 TAXATION

Modes de paiement du compte de taxes .....	45
Dépôt du rôle triennal de la valeur foncière.....	45

## SECTION 7 PRÉVENTION ET INCENDIE

Prévention .....	47
Articles essentiels en cas de situation d'urgence.....	47
Trousse d'urgence pour votre automobile .....	48
Le plan d'évacuation.....	48
Avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone ...	50
Permis pour système d'alarme relié à une centrale..	51

## SECTION 8 COMMUNICATIONS

Voilà ! .....	53
---------------	----

## SECTION 9 TRAVAUX PUBLICS

Politique de pavage.....	54
Requête en ligne .....	55
Matières résiduelles.....	56

INDEX DES ANNONCEURS.....	60
---------------------------	----

**AVIS AU LECTEUR** | Nous vous invitons à porter une attention particulière aux renseignements contenus dans ce guide puisqu'il s'adresse à tous les citoyens de la Municipalité de Cantley. Cependant, le contenu de cette publication est sujet à changement sans avis préalable et est basé sur les renseignements disponibles au moment de sa conception. Pour toute information relative à la tarification, aux horaires et aux règlements municipaux, nous vous invitons à vous référer à [cantley.ca](http://cantley.ca) ou à l'employé municipal responsable du service visé. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Ce guide est également disponible en format PDF sur [cantley.ca](http://cantley.ca).

**PUBLICATION** : Municipalité de Cantley  
**REDACTION** : Municipalité de Cantley  
**RÉGIE PUBLICITAIRE** : Éditions Média Plus Communication  
**IMPRESSION** : Imprimerie spéciale de la compagnie Éditions Média Plus Communication  
**MAQUETTISTE** : Edgar Chavez  
**DÉPÔT LÉGAL** : Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2021 - 2023





Chelsea • Gatineau • Cantley

1716, route 105  
Chelsea

455, boul. Gréber  
Gatineau

457, montée de la Source  
Cantley



# BOTANIX

CLOUTIER

CENTRE DE JARDIN COMPLET

Plus de  
**1000** fleurs  
à notre index



11, Alonzo Wright, Chelsea QC J9B 1L4  
819 778-3576

## Alexandra Haché et Danielle Tardif

Pharmaciennes propriétaires  
Pharmacists owner

Affiliées à / Affiliated to  **familiprix**

443, Montée-de-la-Source, Cantley  
**819-317-1217**

**Heures d'ouverture :**

Lundi au vendredi 9h à 20h, samedi 9h à 17h et  
dimanche 10h à 17h

**Opening hours :**

Monday to Friday 9:00 a.m. to 8:00 p.m.,

Saturday 9:00 a.m. to 5:00 p.m. and

Sunday 10:00 a.m. to 5:00 p.m.

*Une équipe à l'écoute  
de vos besoins!*

*A team that listens  
to your needs!*



# St-Louis

NETTOYEUR

Une réputation fière et nette

Service de couture et de confectionnerie  
Suède • Cuir • Fourrure

2310 St-Louis, Gatineau, QC J8T 5L7  
Tél.: 819 243-6361

# 15% de rabais

sur nettoyage  
à sec régulier

sur présentation de ce coupon

# MOT DE LA MAIRESSE



Chères citoyennes et chers citoyens,

Au nom du conseil municipal et des employés municipaux, c'est avec une immense fierté que je vous présente l'édition 2021 du Guide du citoyen, pensée et conçue spécialement pour vous, Cantléennes et Cantléens. En effet, soucieuse de bien renseigner ses citoyennes et ses citoyens, la Municipalité de Cantley vous offre ce document de référence par excellence.

Segmenté en plusieurs rubriques, ce guide contient une multitude de renseignements utiles entourant l'organisation de la vie municipale à Cantley,

les détails en ce qui a trait à la vaste gamme des services municipaux à votre disposition et ainsi que le cadre de vie enchanteur que vous avez choisi.

Fort de sa nature accueillante, d'où son slogan, Cantley compte déjà sur son territoire plusieurs entreprises pouvant répondre à vos besoins en loisirs et détente en famille telles qu'un club de golf, un centre de ski, un parc aquatique, un spa, un camping ainsi que quelques gîtes, pour ne nommer que ceux-ci. De plus, les services de proximité sont actuellement en plein essor.

Par ce guide, nous nous faisons un point d'honneur de vous transmettre l'information la plus à jour possible. Ces informations, nous l'espérons, vous simplifieront la vie. Toutefois, le site Internet ([cantley.ca](http://cantley.ca)) demeure en tout temps une source d'information continuellement mise à jour. De plus, la Municipalité de Cantley est présente sur les médias sociaux. Pour obtenir de l'information en direct, abonnez-vous sur Twitter (@Mun\_de\_Cantley) et cliquez « J'aime » sur notre page Facebook ([facebook.com/municipaliteCantley](https://facebook.com/municipaliteCantley)). Par ailleurs, je vous invite à télécharger l'application *Voilà!* (AppStore et Android) afin de recevoir les notifications municipales qui vous intéressent et ainsi rester à l'affût des nouvelles, actualités et événements à Cantley.

En terminant, je tiens à remercier les élus, les bénévoles, les membres de comités et les employés qui collaborent, de près ou de loin, au succès de nos activités municipales. Nous partageons tous un attachement particulier pour Cantley, et ensemble, nous voulons bâtir une communauté prospère, saine et en santé, une communauté qui nous ressemble !

Harmonieusement vôtre,

A handwritten signature in black ink, which reads "M. Brunette". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal line extending to the right.

Madeleine Brunette,  
Mairesse



# SECTION 1 LA MUNICIPALITÉ ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



## COORDONNÉES DE LA MUNICIPALITÉ

### HÔTEL DE VILLE

#### MAISON DES BÂTISSEURS

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9  
cantley.ca

### CONTACTEZ-NOUS

Téléphone : 819 827-3434 | Sans frais : 819 503-8227  
Télécopieur : 819 827-4328 | Télécopieur de l'urbanisme : 819 827-0466  
Espace culturel (bibliothèque) : 819 827-3434 option 4  
Pour une urgence liée aux travaux publics (soirs et fins de semaine) : 819 827-3434 (suivre les instructions)

**ENVOYEZ-NOUS UN COURRIEL :** [municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca)

**PLAINTE OU REQUÊTE:** [cantley.ca](http://cantley.ca), dans les services en ligne.

## LISTE DES NUMÉROS UTILES

Urgences ..... 911

### MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Service de police ..... 819 459-9911  
Sécurité publique ..... 819 459-2422  
Centre administratif ..... 819 827-0516  
Poste de transbordement des déchets ..... 819 457-4086

### GARDERIES – ÉCOLES – JEUNESSE

Commission scolaire des Draveurs ..... 819 663-9221  
Commission scolaire Western Québec ..... 1 800 363-9111  
École de la Rose-des-Vents ..... 819 503-8090  
École Sainte-Élisabeth ..... 819 503-8024  
École L'Orée-des-Bois ..... 819 503-8088  
CPE aux petits Campagnards ..... 819 827-5470  
Garderie Imagine des Collines ..... 819 607-4440  
Maison des jeunes La Source des jeunes ..... 819 607-0871

### CONTRÔLE ANIMALIER

SPCA de l'Outaouais ..... 819 243-2004  
Patrouilleur ..... poste 5

### TRANSPORT

Transcollines et transport adapté et collectif des Collines ..... 1 866 310-1114  
Société de Transport de l'Outaouais ..... 819 770-3242

### SANTÉ

CISSO ..... 1 800 267-2325 ou le 819-966-6000  
CLSC Cantley ..... 819 459-1112 ou 1 877 459-1112  
Info-Santé ..... 811

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Centre local d'Emploi (CLÉ) Gatineau ..... 819 568-6500  
Centre intégré en employabilité locale (CIEL) ..... 1 877 770-2435 ou 819 457-4480  
Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais ..... 819 457-2121  
Entraide alimentaire – Grenier des Collines ..... 1-888-457-6426 ou 819-457-1010  
Saint-Vincent-de-Paul Cantley ..... 819 665-3819

### DIVERS SERVICES

SOPFEU ..... 1 800 567-1206  
Centre antipoison ..... 1 800 463-5060  
Postes Canada ..... 1 800 267-1177  
Hydro-Québec (info panne électrique) ..... 1 800 790-2424



## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST COMPOSÉ DE SEPT MEMBRES ÉLUS, SOIT LA MAIRESSE ET SIX CONSEILLERS. EN PLUS DE SIÉGER SUR DES COMITÉS MUNICIPAUX, ILS SE RENCONTRENT UNE FOIS PAR MOIS, LORS D'UN COMITÉ GÉNÉRAL, PUIS SE RÉUNISSENT À NOUVEAU LE DEUXIÈME MARDI DU MOIS POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

### MAIRESSE

#### MADAME MADELEINE BRUNETTE

Tél.: 819 827-3434 poste 6823

Rés.: 819 827-1363

mbrunette@cantley.ca



#### CONSEILLER DISTRICT N° 1 DISTRICT DES MONTS MONSIEUR AIMÉ SABOURIN

Tél. : 819 457-1008

Cell.: 819 431-1008

asabourin@cantley.ca



#### CONSEILLÈRE DISTRICT N° 2 DISTRICT DES PRÉS MADAME JOCELYNE LAPIERRE

Tél.: 819 827-0256

Cell.: 819 210-2874

jlapierre@cantley.ca



**CONSEILLER DISTRICT N° 3  
DISTRICT DE LA RIVE  
MONSIEUR JEAN-BENOIT TRAHAN**

Tél. : 819 485-1728  
Cell.: 613 863-0219  
jbtrahan@cantley.ca



**CONSEILLÈRE DISTRICT N° 4  
DISTRICT DES PARCS  
MADAME SARAH PLAMONDON**

Cell.: 613 315-6100  
splamondon@cantley.ca



**CONSEILLER DISTRICT N° 5  
DISTRICT DES ÉRABLES  
MONSIEUR LOUIS-SIMON JOANNISSE**

Tél.: 819 827-3705  
Cell.: 819 664-2717  
lsjoannis@cantley.ca



**CONSEILLER DISTRICT N° 6  
DISTRICT DES LACS  
MONSIEUR JEAN-NICOLAS DE BELLEFEUILLE**

Tél.: 819 414-5459  
Cell.: 819 351-2520  
jndebellefeuille@cantley.ca

## LES SÉANCES DU CONSEIL

Le conseil municipal se réunit les deuxièmes mardis de chaque mois, à 19 h, sauf exception, au Centre Communautaire Multifonctionnel situé au 6 Impasse des Étoiles (édifice adjacent à la Maison des Bâisseurs). Des séances extraordinaires sont également organisées au besoin et sont annoncées conformément à la Loi au moins 48 heures avant leur tenue. Les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal sont publiques. Nous vous invitons à visiter notre page Facebook pour les diffusions en direct et à consulter [cantley.ca](http://cantley.ca) pour les procès-verbaux et les documents annexes.



## COMITÉS MUNICIPAUX FORMÉS D'ÉLUS ET DE CITOYENS

Différents comités avec des mandats particuliers ont été mis sur pieds afin de permettre une meilleure prise de décision et de formuler des recommandations au conseil en lien avec leurs mandats respectifs. Cette façon de procéder reflète une volonté de travailler démocratiquement et offre l'avantage de soumettre des propositions calquées sur les besoins de la population. C'est le cas du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est mandaté par le conseil municipal et a un pouvoir d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction ainsi que pour les questions relatives à l'aménagement du territoire de la Municipalité.



Crédit photo : Philippe Millette

## LA MUNICIPALITÉ EN BREF

On y retrouve, entre autres, un parcours de golf, un parc aquatique, un centre de ski alpin, le plus grand site de ski de fond de la région, un spa inspiré d'un concept nord-européen, un camping, des fermes équestres, des gîtes et des endroits magnifiques et bucoliques qui peuvent accueillir vos événements (mariage, banquet, anniversaire, etc.) et vos invités (logement disponible).

En pleine expansion, la Municipalité travaille à offrir aux résidents et aux touristes un éventail de services essentiels, de commerces de proximité et d'attractions touristiques. Des forêts montagneuses, ainsi que de nombreux attraits naturels, dont la rivière Gatineau qui borde la municipalité du nord au sud, une faune et une flore diversifiées, font de Cantley une municipalité de « nature accueillante » et propice à l'établissement de jeunes familles, tout en contribuant à une belle qualité de vie.

La Municipalité de Cantley s'est nouvellement dotée d'un nouvel outil de communication sur mesure : l'application Voilà! Que ce soit via l'application ou via [cantley.ca](http://cantley.ca), vous pouvez sélectionner le type d'information que vous voulez recevoir par notification ou par courriel. Par exemple, la collecte des matières compostables dans votre rue, les événements culturels, les pratiques de yoga, la gestion de votre compte de taxes, les demandes de permis, les fermetures de rue, etc.



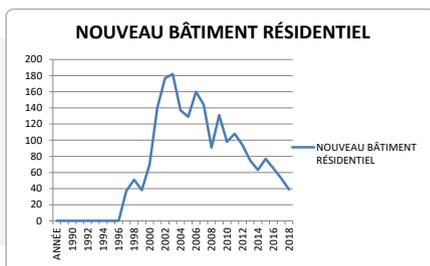
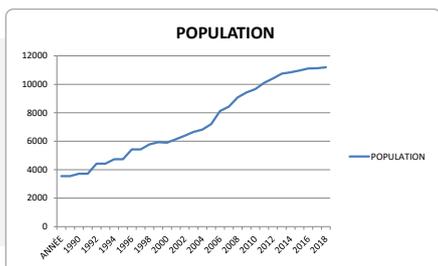
## UN ENDROIT OÙ IL FAIT BON VIVRE

Fort de sa nature accueillante, Cantley est officiellement créée le 1<sup>er</sup> janvier 1989 et compte aujourd'hui plus de 11 400 citoyens. Son territoire se caractérise par un relief de collines boisées et de cuvettes. Sa mission est d'offrir des services municipaux de qualité, adaptés aux besoins, aux aspirations et aux moyens financiers de ses contribuables, tout en faisant de Cantley un endroit où il fait bon vivre et prospérer.

Nichée dans les collines de l'Outaouais, Cantley s'étend au nord de Gatineau, entre Val-des-Monts et La Pêche ainsi que Chelsea de l'autre côté de la rivière. Depuis sa fondation, les familles qui choisissent de s'y installer le font pour la qualité de vie et l'environnement qu'elle procure.

En effet, on constate un grand nombre de familles comptant 3 ou 4 enfants, ce qui favorise l'émergence de nombreuses activités récréatives et la disponibilité de 3 écoles primaires, de plusieurs CPE et de garderies.

En soutenant l'expansion du réseau de fibre optique, Cantley déverrouille les opportunités de développement commerciales, entrepreneuriales et rend le télétravail accessible et à une plus grande partie de la communauté.



Sources : Publications du Québec et Statistiques Canada



Crédit photo : Julie Labelle Morissette



Crédit photo : Joël Deschênes

## CANTLEY, UNE BELLE HISTOIRE!

Le patrimoine de la municipalité de Cantley remonte à l'époque où les autochtones faisaient une halte sur ses berges pour se reposer. Nos premiers colons qui s'y sont installés (dans les années 1820) ont dû trimer dur pour défricher les terres afin d'aménager leurs fermes. Une fois harnachés, nos ruisseaux et rivières ont produit l'énergie alimentant des moulins et servant à l'exploitation forestière. Nos pittoresques collines recelaient une richesse de mica alors que nos vallées étaient recouvertes d'une terre arable fertile. Ce qui suit n'est qu'un condensé de notre histoire...

Le premier colon à s'établir à Cantley en 1829 s'appelait Andrew Blackburn, qui arrivait avec ses deux fils. Rapidement, d'autres pionniers émérites se sont joints à eux. Par exemple, Dominic Fleming, un tailleur de pierres venu d'Irlande, qui a jeté les fondations de plusieurs des premières maisons familiales ainsi que celles de l'église Sainte-Élisabeth; le colonel Cantley qui aurait obtenu une concession de terre pour services rendus durant la Guerre de 1812 (guerre américano-britannique) et pour sa participation à la construction du Canal Rideau avec le colonel By; Thomas Kirk qui a établi la première liaison par traversier entre Cantley et Chelsea, plus tard devenu le traversier Paddy Fleming du nom de son acquéreur.

Le premier recensement mené en 1842 dans le canton de Hull dénombrait une population cantléenne de 244 résidents, pour la plupart d'origine irlandaise et écossaise. En 1889 survient l'incorporation de la municipalité de Hull-Est dont le premier maire à être nommé à sa tête fût Alex Prud'homme.

La portion de la rivière Gatineau comprise sur le territoire de Cantley, jadis turbulente de rapides, était une ancienne route de traite des Algonquins. L'embouchure du ruisseau Blackburn, qui abritait leur campement, a aussi été le site d'amarrage des premiers traversiers et de l'édification d'une taverne dans les années 1850. Le ruisseau a à la fois été une route de flottage, un abreuvoir pour la population et les chevaux, et une source d'énergie qui faisait tourner scieries et minoteries.

L'industrie du bois a dominé les usages qu'on faisait de la rivière de 1830 (lorsque Philemon Wright et ses trois fils se voyaient octroyer des concessions d'exploitation forestière) jusqu'à 1993. Avec l'achèvement de la construction des barrages aux Rapides Farmer et à Chelsea, la rivière a submergé plusieurs des premières fermes exploitées et les berges originelles. La Gatineau est devenue la large rivière plutôt calme que l'on connaît aujourd'hui.

Jadis, d'importants gisements de mica foisonnaient à Cantley. La mine Blackburn était très importante, si bien que durant la Deuxième Guerre mondiale, son effectif comptait 60 travailleurs.

Depuis les vagues d'urbanisation des années 1960 et 1970, Cantley est devenue une municipalité à vocation principalement résidentielle. En 1975, elle a subi une fusion avec la ville de Gatineau, mais a recouvré son autonomie et son unicité en 1989.

Pour de plus amples renseignements, accédez au site Internet de l'organisme Cantley 1889 au [cantley1889.ca](http://cantley1889.ca) ou le site Internet de la Municipalité ([cantley.ca](http://cantley.ca)) dans la section historique.

## JUMELAGE CANTLEY-ORNANS

Le jumelage des municipalités québécoises, principalement avec la France et divers pays francophones, constitue un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. Le jumelage de municipalités tient son origine du besoin qu'ont les citoyens d'échanger tant aux niveaux historique et social qu'aux niveaux sportif, culturel ou économique. Quelques résidents de Cantley se sont penchés sur la question et ont fondé le Comité de jumelage de Cantley en 2001. Leur premier projet est le jumelage avec la commune d'Ornans, de la région de Franche-Comté en France. Le but premier du jumelage est l'échange culturel, notamment par le biais de visites mutuelles.



Crédit photo : Philippe Millette



## COORDONNÉES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

La Direction générale assure la gestion de l'administration municipale.

Pour nous joindre, composez le 819 827-3434, suivi du numéro de poste selon l'organigramme ci-dessous.

### DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général .....	poste 6806
Adjoint à la direction générale et à la mairie .....	poste 6803
Greffier et responsable des affaires juridiques .....	poste 6841
Adjoint au greffe .....	poste 6802
Directeur des ressources humaines .....	poste 6826
Agent aux ressources humaines.....	poste 6832
Responsable des communications .....	poste 6838

### SERVICE DES FINANCES

Directeur .....	poste 6833
Directeur adjoint .....	poste 6819
Réceptionniste et commis à la perception .....	poste 6800
Technicien en comptabilité – Comptes payables/fournisseurs .....	poste 6821

### SERVICES AUX CITOYENS

Directeur.....	poste 6834
----------------	------------

### SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Chargé de projets .....	poste 6831
Technicien en génie civile .....	poste 6836
Commis aux plaintes et requêtes .....	poste 6814

### SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Chef du Service .....	poste 6822
Responsable des opérations .....	poste 6817
Commis aux loisirs .....	poste 6816
Espace culturel .....	poste 6825

## SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

Directeur .....	poste 6827
Directeur adjoint à l'administration et à la prévention .....	poste 6840
Officier responsable de la logistique et de l'entretien des casernes .....	poste 6828

## SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Directeur .....	poste 6808
Urbaniste principal (lotissement).....	poste 6812
Chef de service de l'urbanisme et l'environnement.....	poste 6810
Inspecteurs en bâtiments .....	postes 6809 et 6818
Inspecteurs en environnement .....	postes 6815 et 6813
Commis en urbanisme à la réception du Service .....	poste 6801
Commis en urbanisme .....	poste 6811



Crédit photo : Julie Labelle Morissette



Crédit photo : Jean Brunette

## DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

### DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale est la pierre angulaire du bon fonctionnement de l'administration municipale. Elle est le lien entre le conseil municipal et l'appareil administratif.

Sous l'autorité du conseil municipal, le directeur général assure la planification, la coordination, la supervision et l'administration de l'ensemble des opérations de la Municipalité. Il veille également à la mise en œuvre des orientations stratégiques, à la bonne réalisation des décisions du conseil, des objectifs et des programmes de la Municipalité dans le but d'offrir aux citoyens de Cantley des services de qualité.

La Direction générale rédige les procès-verbaux des séances du conseil et en assume le secrétariat afin de s'assurer que les décisions prises soient transmises aux directions responsables, puis exécutées. À cette fin, elle certifie les duplicatas des documents officiels de la Municipalité.

Dans le cadre de ses fonctions, le directeur général mobilise l'ensemble des employés municipaux dans la concrétisation de la mission et la réalisation des objectifs de la Municipalité. Il voit à ce que la structure municipale rende possible l'accord harmonieux entre la vision politique et la gestion administrative.

En outre, il assume les communications entre la mairesse, le conseil, les divers services, les comités et le personnel municipal.

## COMMUNICATIONS

Le responsable des communications a pour mandat d'assumer la gestion de la diffusion de l'information auprès des publics internes et externes de la Municipalité tout en mettant en place des mécanismes de consultation et de rétroaction. Il travaille sur l'image de marque de la Municipalité, s'inscrit comme acteur principal de la promotion et du rayonnement de Cantley. Il établit et gère des campagnes de sensibilisation et met en place des stratégies pour renforcer le sentiment d'appartenance à la municipalité. Le responsable des communications joue un rôle-conseil et de soutien auprès des autres services en matière de communication. Il est responsable des relations et des activités avec les médias.

## GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Le greffier et responsable des affaires juridiques a pour mission de planifier, d'organiser, de coordonner et de contrôler l'ensemble des ressources et des activités du greffe, des affaires juridiques, de l'accès à l'information et des plaintes relatives à la gestion contractuelle de la Municipalité.

Il conseille l'ensemble des directions à l'égard des problèmes juridiques soulevés dans le cadre des activités de chaque direction.

Étant responsable des archives, il répond aux demandes de documents qui lui sont adressées et vertu des lois en vigueur. Il assume le suivi de toute poursuite judiciaire ainsi que de toute réclamation. Le Service assure également le suivi de toute demande d'accès à l'information.

Enfin, il coordonne la signature des contrats et des transactions immobilières impliquant la Municipalité.

## RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines a pour mission de soutenir le développement de l'organisation et des membres du personnel municipal. Il intervient également dans l'élaboration et la mise en place de politiques et de programmes visant à contribuer à la réalisation des objectifs de l'organisation.

### PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION :

- Le recrutement, la dotation et l'accès à l'égalité en emploi ;
- La formation et le développement organisationnel ;
- Les relations syndicales et la gestion des conditions de travail ;
- L'évaluation des emplois et la gestion des avantages sociaux ;
- La santé et la sécurité au travail.



Crédit photo : C. Brazeau



## SERVICES AUX CITOYENS

### SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Service des travaux publics est responsable de la planification et de l'administration des différents travaux requis pour maintenir ou développer le réseau routier municipal. Il assume également la gestion des contrats de la collecte des matières résiduelles de même que de l'entretien des parcs, bâtiments et autres infrastructures municipales. Pour atteindre ses objectifs, le Service des travaux publics mise sur la compétence, l'efficacité et la valorisation de sa main-d'œuvre.

Le Service des travaux publics est un service multidisciplinaire complexe dont l'étendue des interventions est très diversifiée. C'est un service très sensible aux préoccupations des citoyens. Il a donc un rôle très important dans la qualité de vie des résidents de la municipalité de Cantley.

### SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Service des loisirs et de la culture a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens en leur permettant de développer des habiletés, d'acquérir des connaissances et de se divertir par la pratique d'activités de loisir et par l'accès à des services et infrastructures.

#### PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION :

- Culture;
- Sport;
- Communautaire récréatif;
- Communautaire développement social;
- Événements spéciaux;
- Camp de jour;
- Activités de loisirs.

Le Service des loisirs et de la culture reconnaît le principe de la prise en charge autonome par le citoyen de l'organisation de son loisir et favorisera prioritairement les projets émanant de la communauté cantlienne. Il se reconnaît également un rôle de facilitateur auprès des organismes et partenaires en matière de loisir.

### SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique a pour mission la planification et la gestion harmonieuse du territoire dans une optique de protection de l'environnement et de développement durable.

Travaillant à la mise en œuvre du plan d'urbanisme, ce service procède à l'analyse des projets d'aménagement ou de développement, notamment au niveau du contrôle architectural, de la rénovation urbaine, la protection des milieux humides.

De plus, le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique veille à ce que les règlements d'urbanisme et municipaux soient appliqués et respectés, particulièrement en fait de zonage, de construction, d'affichage, de lotissement et de dérogation mineure.

Il est également en charge des inspections nécessaires au contrôle et à l'application des règlements et intervient lors des plaintes en lien avec le respect de la réglementation.



Crédit photo : Joël Deschênes

### **PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION :**

- La planification de l'aménagement du territoire ;
- L'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale, usage conditionnel) ;
- L'émission des permis et des certificats ;
- La protection et la mise en valeur des milieux naturels (zones inondables, milieux humides, bandes de protection riveraine, habitats protégés, etc.) ;
- Le suivi des requêtes des citoyens (nuisances, salubrité, etc.) ;
- L'analyse des demandes de modification aux plans et règlements d'urbanisme.

Au niveau du développement économique, le Service a pour mandat de promouvoir et de faciliter le développement économique et social de la municipalité, le tout dans une optique de valorisation de la qualité de vie des citoyens et de respect du principe de développement durable.

### **SERVICE DES FINANCES**

Le Service des finances a pour mission de planifier et de contrôler toutes les activités financières et administratives de la Municipalité, conformément aux normes comptables, lois en vigueur et politiques du conseil municipal.

### **PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION :**

- Préparer, de concert avec la Direction générale, le budget de la Municipalité et assumer la responsabilité de l'appliquer, de le contrôler et de prendre les mesures correctives appropriées ;
- Conseiller les membres de tous les niveaux de gestion sur des questions d'ordre financier et leur assurer un support adéquat dans la gestion de leurs budgets respectifs (préparation et suivis périodiques) ;
- Établir et mettre à jour le plan de financement à court, moyen et long terme ;
- Préparer les états financiers ;
- Administrer les fonds de la Municipalité selon les dispositions des règlements d'emprunt ou autres politiques ;
- Assurer la réalisation des opérations concernant la taxation, la perception, la paie, les comptes fournisseurs et les statistiques financières.

Salon écoresponsable

COIFFURE & ESTHÉTIQUE

*Beauregard.*

COIFFURE UNISEXE

Trichologie • Esthétique  
Électrolyse • Podologie

**Produits bios maintenant disponibles!**  
Visitez notre page Facebook :  
Coiffure et Esthétique Beauregard 

Roxanne Beauregard, propriétaire  
725, boul. des Hautes-Plaines, local 3, Gatineau  
**819.205.9177**  
coiffureesthetiquebeauregard@gmail.com

 [www.expertremorque.com](http://www.expertremorque.com)

L'EXPERT DE LA  
**REMORQUE**

**CAR-MATE REESE**  Jean-François  
St-Amour, prop.

**NON TRAVAILLEZ**

*4'a ben des vendeurs, mais y'a juste un EXPERT*

**819 669-0286** jfst-amour@expertremorque.com  
Télec. : 819 669-1430 668, boul. Maloney Est, Gatineau

**MÉCANIQUE SERGE LAFONTAINE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

**819 827-2480**

Air climatisé • Électronique • Anti-rouille  
Vente et installation de pneus • Alignement  
363, Mée de la Source, suite 310  
Cantley, QC J8V 3L5

**NADEAU, FOURNIER**

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

MARC FOURNIER, A.-G.  
mfournier@arpentage.ca

CHRISTIAN NADEAU, A.-G.  
cnadeau@arpentage.ca

MATHIEU FOURNIER, A.-G.  
mafournier@arpentage.ca

428, rue Notre-Dame, Gatineau (QC) J8P 1L8  
819 643-4901  
www.arpentage.ca

PREMIÈRE ET UNIQUE AGENCE IMMOBILIÈRE À CANTLEY

**CENTURY 21**

Élite  
AGENCE IMMOBILIÈRE

Rachel Viau  
© 819 962-1188  
393, montée de la Source, Cantley  
www.century21.ca/Rachel.viau

Contactez-moi  
pour vendre ou acheter ! 

**WILLIAM AMOS**

Député de Pontiac  
Member of Parliament for Pontiac

 (613) 995-3950  
william.amos@parl.gc.ca

 @willaamos  
 willamoscanada



**Centre  
Intégré  
d'Employabilité  
Locale**  
des Collines-de-l'Outaouais

1694, montée de la Source,  
Cantley (Qc) J8V 3H6  
Tél. : 819 457-4480  
Télec. : 819-457-2141

 /ciel.collines  
info@cielcollines.org  
www.cielcollines.org



## SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

Le Service des incendies et premiers répondants a pour mandat de sauvegarder la vie et les biens par des actions préventives et des interventions d'urgence, le tout dans un encadrement soucieux de la protection de l'environnement.

Le Service de premiers répondants est aussi un service municipal, qui s'inscrit dans la chaîne des services préhospitaliers d'urgence. Le rôle des premiers répondants est d'évaluer et de stabiliser l'état de la victime en attendant l'arrivée des services paramédicaux.

Le Service des incendies et premiers répondants de Cantley a su déployer et maintenir un service d'urgence qualifié, à la fine pointe, à l'écoute de ses citoyens, et a su s'ajuster à une croissance municipale sans pareille.

### UN SERVICE ENGAGÉ ENVERS LA POPULATION!

- Journée portes ouvertes à la caserne où les citoyens participent à des ateliers portant sur la prévention.
- Présence des pompiers à différents événements communautaires, établissements scolaires et garderies.

### VISITES DE PRÉVENTION

Tous les ans, les pompiers effectuent des visites de prévention sur le territoire de Cantley. Lors de ces visites de courtoisie, ils procèdent à des inspections résidentielles et remettent de la documentation.

**CASERNE JEAN DAGENAI (CENTRALE)** - 10, chemin River

**CASERNE CASCADES** - 40, rue de Chamonix Est

**CASERNE ST-AMOUR** - 873, montée St-Amour



## SECTION 2 LOISIRS ET CULTURE

### PARCS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Le territoire de la Municipalité de Cantley offre, dans un cadre champêtre et bucolique, de nombreux espaces verts et terrains de jeux bien aménagés et rigoureusement entretenus. Nous vous invitons à consulter la liste suivante pour connaître les lieux des parcs et des espaces de jeu.

- **Parc des Bons-Vivants** : 71, rue Rémi
- **Parc Cambertin** : 11, rue du Gui
- **Parc Champêtre** : rue du Domaine-Champêtre
- **Parc du Contrefort** : 19 rue du Contrefort
- **Parc Denis** : 92, chemin Denis
- **Parc Écologique** : 9, rue de Saint-Moritz
- **Parc Équestre de Cantley** : 33, chemin Groulx
- **Parc Gérard-Bourgeois** : 99, rue du Mont-Joël
- **Parc Geres** : 8 rue Geres
- **Parc Godmaire** : 38, rue Godmaire
- **Parc Grand-Pré** : 46, rue de Grand-Pré
- **Parc Hamilton** : 30, rue Hamilton
- **Parc Lavolette** : 70, rue Lavolette
- **Parc Longue Allée** : 30, Longue Allée
- **Parc des Manoirs** : 36, rue Deschamps
- **Parc Marquis** : 60 rue des Marquis
- **Parc Mary-Anne-Phillips** : 47, chemin Summer
- **Parc River** : 8, chemin River
- **Parc des Rives-de-la-Gatineau** : 150, chemin Fleming
- **Parc St-Amour** : 873, montée Saint-Amour
- **Parc St-Moritz** : 1, rue de Saint-Moritz
- **Parc du Traversier** : 18, rue de l'Ancre
- **Parc Vaillant** : 1, impasse Vaillant
- Parc situé sur la rue Pointe-Lawson (nom à venir)
- Parc situé sur la rue Dupéré (2021)

### EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS SPORTIFS

Et bien plus encore sur [cantley.ca/culture-et-loisirs/plein-air/parcs-et-sentiers/](http://cantley.ca/culture-et-loisirs/plein-air/parcs-et-sentiers/)



#### PATINOIRES :

PARCS DENIS, GODMAIRE, DES MANOIRS  
ET SECTEUR MONT-CASCADES  
(150, RUE DE CHAMONIX EST)

#### PISTE D'HÉBERTISME :

PARC SAINT-MORITZ

#### STRUCTURE POUR PLANCHES

À ROULETTES « SKATEPARK » :  
PARCS DENIS ET MARQUIS

#### TERRAINS DE SOCCER :

PARCS MARY-ANNE-PHILLIPS,  
DENIS, LONGUE-ALLÉE ET RIVER

#### TERRAIN DE TENNIS :

PARC DES PRÉS

#### QUAI D'ACCÈS À LA RIVIÈRE :

PARC DU TRAVERSIER



## PROGRAMME D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Chaque année, l'équipe du Service des loisirs et de la culture met tout en œuvre pour offrir aux citoyens de Cantley une programmation saisonnière d'activités diversifiées à coût très abordable. Que ce soit du yoga, du zumba, des cours de langue, des activités parent-enfant, etc., vous trouverez sans aucun doute une formule qui conviendra à vous et à toute votre famille!



La Municipalité propose donc à chaque saison une programmation variée. Tous les détails sur [cantley.ca](http://cantley.ca).

Les inscriptions se font via la plateforme [sport-plus-online.com](http://sport-plus-online.com) aussi accessible par le site Internet de la Municipalité.



## CAMPS DE JOUR DE CANTLEY

**CAMP** à **JOUR**  
**Wakiton**

Le camp de jour «Wakiton» de Cantley offre une programmation diversifiée, amusante et enrichissante pour tous les jeunes de 5 à 12 ans.

Chaque année, une centaine d'enfants vivent au rythme d'une thématique ludique et participent aux nombreuses activités organisées par des animateurs telles que des Grands jeux, du bricolage, des mini-olympiques, des jeux d'eau et bien plus encore!

Les jeunes profitent aussi de nombreuses sorties et activités spéciales choisies en fonction de leur groupe d'âge et ce, dans un cadre des plus sécuritaires.





## CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM)

Le CCM, un milieu de vie ouvert et accessible à tous, est l'endroit idéal pour la pratique d'activités sportives, culturelles, communautaires ainsi que pour la tenue d'événements. Le centre comprend :

- Un gymnase et des équipements sportifs tels que paniers de basket, filets et équipements de badminton, volley-ball, tennis, pickleball, hockey, soccer et tir à l'arc;
- Des équipements modernes transformant le gymnase en salle de spectacle professionnelle de 500 places, incluant scène et rideaux périphériques noirs;
- Une grande salle, munie de murs amovibles, se divisant en quatre salles polyvalentes équipées d'écrans et projecteurs, d'éviers et de grandes fenêtres permettant la tenue d'activités ou d'événements;
- Une grande cuisine commerciale incluant plusieurs équipements disponibles pour location lors de la tenue d'événements.

Les installations du CCM sont disponibles à la location pour des événements communautaires ou privés. Communiquez avec le Service des loisirs et de la culture pour tous les détails.

### ESPACE CULTUREL

Le CCM offre aussi un Espace culturel (bibliothèque) favorisant l'expression, le développement et le divertissement. L'espace comprend :

- Un inventaire de livres et de documents répondant aux exigences des différents groupes d'usagers (enfants, ados, adultes et aînés);
- Des aires de lecture ainsi que des postes de travail;
- Une aire patrimoniale et historique;
- Un accès à des équipements électroniques, ordinateurs portables et tablettes;
- De l'animation, des formations et des ateliers avec différents artistes et spécialistes;
- Une aire d'exposition.

### BORNES ÉLECTRIQUES

Une borne à charge rapide (400 kW) est installée sur le stationnement de l'espace culturel, à la disposition des citoyens.



## CHALETs

### PARC DENIS ET PARC GODMAIRE

Deux chalets sont mis à la disposition des usagers des parcs Denis et Godmaire. Ils peuvent aussi servir pour la tenue de réunions. A noter que les chalets sont ouverts au public, donc la réservation ne peut être limitée à l'utilisateur.

## ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE

La Municipalité travaille fort pour offrir une programmation variée à ses citoyens, et quelques événements d'envergure reviennent à chaque année.



### CANTLEY EN FÊTE

Une journée familiale remplie d'activités, d'animations et de spectacles pour clore en grand la saison estivale.



Projections cinématographiques en plein air au parc Mary-Anne-Phillips.



### CARNAVAL

La rencontre hivernale où les petits et les grands profitent d'activités extérieures et des joies de l'hiver.

Pour tous les détails sur la programmation des loisirs, consultez notre site Internet ([cantley.ca](http://cantley.ca)) ou suivez-nous sur Facebook ([facebook.com/MunicipaliteCantley](https://facebook.com/MunicipaliteCantley)).



## RÉPERTOIRE DES ORGANISMES RECONNUS À CANTLEY

Les organismes communautaires sont le fondement de l'épanouissement social et communautaire de Cantley. Voici la liste des organismes reconnus par la Municipalité. Ils œuvrent dans les domaines culturels, sportifs, dans le milieu des affaires et autres. N'hésitez pas à vous impliquer!

### 307NET

**John Lomoro, président**

Tél. : 819 827-0860

307net.ca

info@307net.ca

### ART DE L'ORDINAIRE

**Gérald Lanoix, président**

Tél. : 819 827-8617

artdelordinaire.com

artdelordinaire@hotmail.com

### ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**Patrick Dubuc, président**

hockeydescollines.com

pat@hockeydescollines.com

### ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CANTLEY (CANTLEY PROSPÈRE)

**Mathieu Vaillant, président**

Tél. : 819 827-0555

cantleyprospere.com

info@cantleyprospere.com

### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DES RIVES DE LA GATINEAU

**Nadya Roy-Forget, responsable**

Tél. : 819 827-6636

apdrq.com

info@apdrq.com

### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU MONT-CASCADES

**Meaghan Massey, présidente**

Tél. : 819 664-8886

villagemontcascades.ca

admin@villagemontcascades.ca

### CANTLEY 1889

**Margaret Phillips, présidente**

cantley1889.ca

info.cantley1889@gmail.com

### CANTLEY À CHEVAL

**Isabelle Gagnon, présidente**

Tél. : 819 598-3059

cantleyacheval.ca

cantleyacheval@hotmail.ca

### CENTRE INTÉGRÉ D'EMPLOYABILITÉ LOCALE (CIEL) DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Tél. : 819 457-4480

cielcollines.org

info@cielcollines.org

### CLUB BÂTON SPORTIF OUTAOUAIS

**Julie Cushman, Directrice**

Tél. : 819 968-3728

batoncbsa.ca

cbso@live.ca

### CLUB DE SKI DE FOND NAKKERTOK

**Ardeth Kirkham, présidente**

Tél. : 819 329-2582

nakkertok.ca

admin@nakkertok.ca

### CLUB DE SOCCER DES COLLINES

Tél. : 819 827-5151

soccerdescollines.com

info@soccerdescollines.com

### CLUB LES LIONS DE CANTLEY

**Kristina Jensen, présidente**

Tél. : 819 827-3004

cantley.lions@gmail.com

e-clubhouse.org/sites/cantley

## COMITÉ DE JUMELAGE CANTLEY/ORNANS

**Philippe Joly, président**  
jumelage.cantley@gmail.com

## JUDO CANTLEY

**Louis Raymond, président**  
Tél. : 819 208-4431  
judo.cantley@videotron.ca

## KARATÉ SHOTOKAN CANTLEY

**Joël Deschênes, président**  
Tél. : 819 827-9337  
karatecantley.ca  
karate.cantley@videotron.ca

## LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE CANTLEY

**Mario Chénier, président**  
Tél. : 819 827-2004  
info@steelisabeth.org

## LA SOURCE DES JEUNES

Tél. : 819 607-0871  
lasourcedesjeunes.org  
direction@lasourcedesjeunes.com

## L'ÉCHO DE CANTLEY

Tél. : 819 827-2828  
echocantley.ca  
info@echocantley.ca

## LE CLUB DES ÂÎNÉS LES ÉTOILES D'ARGENT DE CANTLEY

**Richard Matte, président**  
Tél. : 819 827-0398  
matteric@videotron.ca

## LE GRENIER DES COLLINES BANQUE ALIMENTAIRE

**Marie-Pier Chaput, directrice**  
Tél. : 819 457-1010 | Sans frais: 1-888 457-6426  
info Grenierdescollines@bellnet.ca

## LE PETIT CAFÉ DE CANTLEY

Tél. : 819 827-3334 poste 6850  
petitcafecantley@gmail.com

## LES AMIS DU PARC MARY-ANNE-PHILLIPS

**Margaret Phillips, présidente**  
phillips.margaret@gmail.com

## LES ARCHERS DE CANTLEY

**Daniel Cousineau, directeur**  
Tél. : 819 607-3666  
information@archersdecantley.com

## PAROISSE SAINTE-ÉLISABETH

47 chemin Ste-Élisabeth  
Tél. : 819 827-2004  
steelisabeth.org  
info@steelisabeth.org

## SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

**Josée Fortin, présidente**  
Tél. : 819 665-3819  
43nicole@videotron.ca

## 25E GROUPE SCOUTS ST-ALEXANDRE

**Anick Plouffe, secrétaire**  
Tél. : 819 210-1160  
apbaloo@videotron.ca

## TABLE AUTONOME DES ÂÎNÉS DES COLLINES

Tél. : 819 457-9191  
tabledesaines@gmail.com  
tabledesainesdescollines.org

## TABLES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**Julie Phaneuf, directrice générale**  
Tél. : 819 457-4480  
dg@tdsco.org  
tdsco.org



Crédit photo : Jean Brunette

## ATTRAITES TOURISTIQUES

### AMERISPA SPA NORDIQUE CANTLEY

Amerispa Spa Nordique Cantley est un véritable havre de bien-être, de paix et d'évasion. Vivez une expérience thermale au cœur de la forêt boréale, un lieu unique, intime et chaleureux. En plus de l'expérience thermale, le spa offre aussi une gamme complète de soins de massothérapie, esthétiques et corporels. Une halte au bistro s'impose également afin d'y découvrir le menu santé et la sélection de vins et de bières tout en admirant la vue sur les collines de l'Outaouais.

### CAMPING CANTLEY

Le Camping Cantley vous offre, en pleine nature, un vaste domaine de plus de 100 acres de verdure. Avec ses 300 sites bien aménagés et des services communautaires et récréatifs, le Camping Cantley saura rendre votre séjour mémorable.

### FAISANDERIE DES COLLINES

Que vous soyez passionnés d'ornithologie ou simplement curieux de découvrir différentes variétés de volailles, vous trouverez, à la Faisanderie des Collines, un véritable lieu de préservation, d'identification et de reproduction d'oiseaux plus ou moins rares. Plus d'une trentaine d'espèces de faisans d'ornement en voie d'extinction vous y attendent, d'avril à octobre. Parcourez un sentier montagneux d'environ un kilomètre et participez aux différentes activités éducatives lors d'une visite guidée d'une durée approximative de 90 minutes.

## NAKKERTOK

Le centre Nakkertok, le plus grand espace de ski de fond de la région, est situé à seulement 15 min. de la Maison des Bâtisseurs que vous alliez à l'entrée nord sur la route du Carrefour à Val-des-Monts ou à l'entrée sud situé sur l'avenue Gatineau à Gatineau.

Le centre maintient plus de 75 km de sentier de ski de fond et raquette. Le club est principalement géré par des bénévoles et offre un lieu amusant et sain pour profiter de l'hiver.

## STATION MONT CASCADES

À la station Mont Cascades, le plaisir bat au rythme des saisons. En été, le parc aquatique offre aux familles un divertissement sensationnel : des glissades d'eau de classe mondiale, des aires de jeux aquatiques et un service complet de restauration. En hiver, la station vous offre 20 pistes damées et éclairées. Profitez de la saison hivernale pour initier les novices aux sports de glisse sur un tapis magique ou, pour les adeptes de sensations fortes, expérimentez le parc à neige et ses modules déjantés.

## MANOIR DE LA FORÊT

Au cœur d'une forêt d'érables à Cantley, Québec, notre établissement se situe à 20 minutes des centres-villes d'Ottawa ou de Gatineau. Au calme en pleine campagne, Manoir de la Forêt est un lieu idéal pour votre événement. Son allée bordée d'arbres vous mène au centre de 29 acres de forêt tranquille.

## ÉCOLOGE – VILLÉGIATURE SANTÉ

L'Écologie est une entreprise familiale offrant la location de chambres luxueuses d'une qualité exceptionnelle où le confort et l'intimité invitent à la détente. Des petites déjeuners gourmands, santés et locaux, toujours d'une fraîcheur assurée, sont aussi offerts. Entouré de sentiers pédestres où vous pouvez en profiter pour vous balader en toute tranquillité.



Crédit photo : Robert Amyot



Crédit photo : Claudette Ruthowsky

## **GOLF MONT CASCADES**

Le Golf Mont Cascades est situé à seulement 30 minutes de Gatineau-Ottawa, au cœur des Collines de la Gatineau. Fort de son emplacement bucolique et de l'amabilité de son personnel, ce club offre un parcours de 18 trous, un pavillon spacieux de même qu'une grande terrasse. Les golfeurs de tous les calibres sont invités à venir profiter des charmes naturels de ce site majestueux.

## **LE GÎTE ANDANTE**

Le Gîte Andante se situe à seulement 20 minutes du centre-ville d'Ottawa. Cet établissement offre à ses clients un salon confortable pour se reposer devant un feu de foyer, une piscine extérieure, un court de tennis, un filet de basket-ball (été) et des jardins pour se détendre, lire ou regarder les oiseaux. En hiver, vous pouvez même vous promener en raquettes dans la cour. Les propriétaires Lina Maria et Fernando, se font un plaisir de vous accueillir et de vous servir le petit-déjeuner dans la salle à manger ou sur la terrasse en été.

## **LE CHALET BUCKHOUSE**

Le Chalet Buckhouse est une jolie maison en rondins, de l'époque victorienne, avec installations et équipements modernes. Vous vous réjouirez d'un séjour dans ce coin tranquille, boisé, au bord de la rivière Gatineau, à seulement 20 minutes en voiture du centre de Gatineau/Ottawa. Ouvert à l'année, vous êtes invité à venir explorer la beauté de l'environnement naturel : sentiers, parc et terrain de soccer, l'accès privé à la rivière pour la natation et le canoë en été, et le ski de fond ou la raquette en hiver.

## **LA GRANGE DE LA GATINEAU**

La Grange de la Gatineau est une magnifique maison patrimoniale qui était à l'origine une grange de l'époque des pionniers, construite en rondins taillés à la main. Aujourd'hui, c'est un formidable centre d'événements qui offre la beauté et la tranquillité naturelle de la rivière et de la forêt, ainsi qu'un décor riche d'histoire pour des réunions, mariages, célébrations et concerts.



## SECTION 3

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CANTLEY (AGAC)



L'Association des gens d'affaires de Cantley (AGAC) a pour but premier de veiller, par l'implication de ses membres, à la croissance économique de la communauté. Par cette implication, elle parvient à occuper une place importante et ainsi avoir, pour chaque membre, un retour sur son investissement. Par les déjeuners-causeries, les conférences, l'annuaire Cantley Prospère en ligne (gratuit), les activités sociales et l'implication des membres dans des causes qui tiennent à cœur aux résidents de Cantley, l'Association des gens d'affaires de Cantley est le trait d'union entre tous ses membres. Pour plus d'information : [agac@cantleyprospere.com](mailto:agac@cantleyprospere.com).

### CANTLEY PROSPÈRE



Le portail virtuel Cantley prospère ([cantleyprospere.com](http://cantleyprospere.com)) est un outil de promotion commerciale visant à renforcer l'attractivité et le développement économique du territoire de Cantley. Outre la promotion des entreprises, le portail est une source d'information pour les nouvelles familles, les touristes et les futurs promoteurs sur les attraits et les services offerts à Cantley. Cantley prospère est devenu notre « rue principale virtuelle » et une source de fournisseurs locaux pour les employés municipaux qui doivent faire des achats.



## SECTION 4

# RÈGLEMENT MUNICIPAL ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



La section qui suit comporte une foule de renseignements généraux importants, en lien avec la réglementation, la collecte des matières résiduelles ou le transport, entre autres. Elle a été présentée en ordre alphabétique afin d'en faciliter la consultation.

## RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### ABRI D'HIVER POUR VÉHICULES (ABRI TEMPO)

Les abris d'hiver pour les véhicules sont autorisés dans toutes les zones du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés. Une limite de trois (3) abris d'hiver par terrain est autorisée. Aucun permis n'est nécessaire pour la mise en place de ces ajouts temporaires.

### ALARMES

Tous les propriétaires du territoire de la Municipalité qui possèdent un système d'alarme doivent remplir un formulaire gratuit et disponible en ligne (<https://f.mrcdescollines.com/alarmes/>) afin d'améliorer certaines pratiques en matière de sécurité publique, de responsabiliser les utilisateurs de système d'alarme et de diminuer le nombre important de fausses alarmes. Cette demande, bien que gratuite, est **obligatoire** (plus d'information en page 51).

### ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux doivent respecter certaines règles visant la cohabitation harmonieuse des humains et des animaux. Comme gardien d'un animal, vous devez lui prodiguer tous les soins nécessaires à son bien-être et veiller à ce que sa présence respecte la qualité de vie de votre voisinage. Ainsi, les animaux de compagnie doivent être gardés à l'intérieur des limites du terrain de leur gardien.

#### PETIT RAPPEL :

- Les chiens doivent être tenus en laisse dès qu'ils quittent le terrain du gardien;
- Les chiens doivent porter une licence disponible au coût de 20 \$ à la Municipalité ou auprès de la SPCA de l'Outaouais;
- Les chiens ne doivent pas aboyer ou hurler de façon à troubler la paix et la tranquillité;
- Un maximum de trois chiens par unité de logement;
- Quiconque désire garder des animaux agricoles doit être situé dans le secteur agricole ou dans un secteur autorisé.





## ARBRE ET ÉCRAN VÉGÉTAL

Tout propriétaire de terrain résidentiel doit maintenir un écran végétal de 6 mètres à partir des limites du lot, et ce, pour les quatre côtés de son terrain. Est considéré un arbre un végétal, mesurant 10 centimètres de diamètre et plus, mesuré à 1,3 mètre du plus haut niveau du sol adjacent. Un certificat d'autorisation est nécessaire pour abattre un arbre vivant ayant plus de 1.3 mètre de haut et plus de 10 cm de circonférence. À défaut de se conformer au règlement, les personnes fautives s'exposent à des amendes et pourront être tenues de reboiser leur terrain selon les normes établies.

## BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



La Municipalité fournit aux propriétaires le bac de recyclage (bleu). Ce bac demeure la propriété de celle-ci et doit demeurer à l'adresse où il a été distribué. Pour vous le procurer, communiquez avec le Service des travaux publics. Il est également possible de se procurer gratuitement un 2<sup>e</sup> bac de recyclage.



Quant au bac à déchets, il est de la responsabilité des propriétaires de s'en procurer un auprès d'un entrepreneur en services sanitaires ou d'une quincaillerie. Le bac doit être d'une capacité de 240 ou 360 litres et être muni d'une prise européenne.



Depuis janvier 2019, les résidents sont invités à déposer les matières organiques (aliments crus, cuits ou avariés, résidus de papier et de carton souillés et résidus verts) dans le bac brun fourni par la Municipalité et qui tout comme le bac bleu doit demeurer à la propriété. La collecte se fait aux 2 semaines sauf durant la période estivale qui est hebdomadaire (consulter le calendrier de collecte sur [cantley.ca](http://cantley.ca)).

Retrouvez plus d'information sur les matières résiduelles pages 56 et 57.

## COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES

Tous les travaux et les ouvrages, incluant l'abattage d'arbres, le remblai, le déblai, l'enlèvement de la couverture végétale, la construction, la tonte de gazon, l'installation de système septique, etc., sont interdits dans la bande riveraine d'un cours d'eau ou d'un milieu humide.

## ENCOMBRANTS



Un encombrant est un déchet qui en raison de sa taille ou de son volume ne peut être ramassé dans les collectes ordinaires ou recyclé tels que : meubles, matelas, articles de sports, meubles de jardin (pas en métal), etc. Si votre encombrant est encore en bon état, nous vous invitons à leur donner une deuxième vie dans différents organismes comme Saint-Vincent-de-Paul.

**Exclus (liste non-exhaustive) :** les pneus, les carcasses d'automobiles, les matériaux de construction ou de rénovation (gypse, morceaux de bois, fenêtres) et tous les matériaux en vrac. Cette collecte se fait sur l'ensemble du territoire et peut prendre plusieurs jours selon la quantité d'encombrants à la rue (maximum 6 articles par foyer).

## DÉROGATION MINEURE

Une dérogation mineure est une permission spéciale accordée par le conseil municipal, en cas d'exception, afin de rendre une situation existante ou proposée non conforme, en une situation conforme par rapport à la réglementation municipale. Le comité consultatif d'urbanisme aura à soumettre au conseil municipal une recommandation d'accepter ou de refuser la demande.

Des frais d'analyse de 600 \$ (non remboursables) sont applicables à toute demande de dérogation mineure, qu'elle soit accordée par le conseil ou non. Les frais sont sujet à changement sans préavis.



## DISPOSITION DE LA NEIGE

Afin de faciliter les opérations de déneigement, il est strictement interdit de disposer de la neige ou de la glace dans les fossés, sur les voies publiques ou sur tout autre lieu public. Cette réglementation est en place pour éviter les problèmes liés à la fonte des neiges. Si vous (ou votre entrepreneur en déneigement) disposez de la neige dans les endroits publics, la Municipalité de Cantley délivrera un constat d'infraction de l'ordre de 200 \$ lors d'une première infraction et de 1000 \$ pour toute récidive, et ce, pour chaque jour où l'infraction sera constatée, conformément au Règlement 12-RM-04. Les frais sont sujet à changement sans préavis.

## ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES

Les encombrants métalliques sont des articles de grand volume principalement constitués de métal, par exemple : appareils électroménagers, barbecue, tondeuse, pompes, poteaux et tuyaux de métal.

Pour vous départir de vos encombrants métalliques, communiquez avec le Service des travaux publics qui organisera une collecte spécifique (819 827-3434 poste 6814).

L'encombrant doit être placé en bordure de la rue 24 h précédant le jour de la collecte.

## FEU À CIEL OUVERT

Le brûlage à ciel ouvert pour fin de défrichage agricole, d'élargissement des voies publiques, d'opérations de déboisement et lors de travaux de construction est autorisé du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril et **nécessite un permis**. Ce dernier est valide pour une période ne pouvant excéder trente (30) jours et est renouvelable au besoin.

Toutefois, si vous désirez brûler de petites branches dans de petits feux de camp ou dans un foyer sur le terrain de votre résidence, il est possible de le faire et aucun permis n'est nécessaire. Cependant, vous devez absolument suivre les règles prévues à cet effet. Entre autres, le feu en question ne doit pas dépasser 1 mètre de diamètre par 1 mètre de hauteur (Règlement n° 16RM-05) et respecter l'horaire établi (consultez cantley.ca).

## L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser le gazon coupé sur votre pelouse, après la tonte. Pour ce faire, maintenez une hauteur de tonte de 7,5 à 8 cm. La première et la dernière tonte de la saison font cependant exception et doivent être effectuées à 5 cm. Vous pourrez ainsi utiliser votre gazon coupé comme paillis dans les plates-bandes, dans votre potager et à la base des arbres.

L'herbicyclage est la façon la plus écologique et la moins coûteuse de se débarrasser des débris de gazon. Comme la Municipalité ne ramasse pas les résidus de coupe d'herbe, elle encourage fortement ses citoyens à le pratiquer sur leur terrain. De plus, les résidus de tonte de gazon contribuent à fournir pas moins de 30 % des éléments minéraux nécessaires à l'obtention d'une belle pelouse ! De plus, ils sont constitués à 80 % d'eau, ce qui favorise grandement l'hydratation de votre pelouse par temps sec.

## LIMITE DE POIDS EN PÉRIODE DE DÉGEL

Dans le but de prévenir la dégradation du réseau routier, la Municipalité désire rappeler à tous les conducteurs de machineries lourdes ou de véhicules lourds que Cantley est située dans la zone de dégel 1 selon Transports Québec. Tous les conducteurs de ces types de véhicules doivent en tout temps se conformer à la réglementation établie pour cette zone par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

De plus, durant la période de dégel, des contrôles pourraient être effectués par des contrôleurs de Transports Québec à tout moment, et ce, sur tout le territoire de la zone 1. Les conducteurs fautifs pourraient se voir remettre des constats d'infraction et des amendes.

Pour de plus amples informations, les conducteurs de machineries lourdes et de véhicules lourds peuvent en tout temps consulter le *Guide des normes de charges et dimensions des véhicules* établi par le MTQ via [mtq.qc.ca](http://mtq.qc.ca).

## POLITIQUE DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, la Municipalité de Cantley s'est dotée d'une politique de mise à niveau des installations septiques afin de régulariser la gestion des installations septiques. Notamment, cette politique demande la transmission des contrats d'entretien à la Municipalité pour tous les éléments épurateurs secondaires avancés et tertiaires ainsi qu'au mesurage de l'écume et des boues (voir p. 41).

De plus, il est nécessaire de procéder à la vidange de votre installation septique au deux ans pour une résidence permanente et aux quatre ans pour une résidence occupée de façon saisonnière.



## RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les déchets de construction ne sont pas récoltés lors de la collecte des matières résiduelles. Veuillez vous référer aux entreprises sur [cantley.ca](http://cantley.ca) ou au dépliant 'Ensemble, on trie, on collecte, on valorise' pour savoir où déposer vos matériaux.



Crédit photo : C. Brazeau



## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Lors des corvées de ménage, des déchets présentant un risque environnemental se retrouvent souvent dans les ordures. La Municipalité vous rappelle que vous devez disposer proprement de ces déchets dans un poste de dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD).

La MRC des Collines-de-l'Outaouais possède ce type de site, lequel est situé au 28, chemin de La Pêche (Val-des-Monts) et est ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, chaque année. Une preuve de résidence sera exigée sur les lieux.

**Acceptés:** acides, aérosols, bases, batteries d'automobile, bonbonnes de propane, carburants, cartouches d'encre, fluorescents, huiles, médicaments, oxydants, peintures, pesticides, piles alcalines et rechargeables, pneus sans jantes, résidus électroniques (ordinateurs, écrans, téléphones, cellulaires, etc.), produits de piscine et solvants.

**Refusés:** armes et munitions, bouteilles de gaz comprimés, BPC, déchets biomédicaux, déchets réactifs, explosifs, dynamites, matières compostables, résidus à usage commercial ou industriel, pneus surdimensionnés (tracteurs, machinerie, camions lourds), pneus avec jantes et résidus de construction.

Il est également possible de rapporter la peinture et le vernis dans les quincailleries, de même que les huiles à moteur, les filtres, etc.

## STATIONNEMENT NOCTURNE

Nous rappelons à tous les citoyens qu'il est interdit de se stationner dans les chemins publics de la Municipalité de Cantley, et ce, entre le 15 novembre et le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, entre minuit et 7 h.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais pourrait délivrer un constat d'infraction de l'ordre de 30 \$ aux contrevenants, et ce, pour chaque jour où l'infraction est constatée, conformément au Règlement 12-RM-03.





## DATES DE FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

**Veillez prendre note que les bureaux municipaux sont fermés aux dates suivantes :**

- Le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier
- Le Vendredi saint
- Le lundi de Pâques
- La Journée nationale des patriotes
- La Saint-Jean-Baptiste
- La Fête du Canada
- La fête du Travail
- L'Action de grâce
- Le 24, 25 et 26 décembre
- Le 31 décembre

Pour toute urgence nécessitant une intervention rapide du Service des travaux publics (en dehors des heures d'ouverture) vous pouvez composer le 819 827-3434 (suivez les options pour les urgences).

## TRANSPORT EN COMMUN

Transcollines offre un service de transport en commun pour les municipalités de Cantley, Chelsea, La Pêche, Pontiac et Val-des-Monts. Le réseau, qui offre plusieurs trajets et passages, se rabat à des stations du Rapibus et d'autres points de correspondances secondaires sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Grâce à un partenariat avec la STO, les usagers de Transcollines peuvent bénéficier d'un service pleinement intégré, d'un système de billettique unique, d'une tarification combinée donnant accès aux services des deux réseaux de transport ainsi qu'à celui de OC Transpo. De plus, des trajets permettent aux usagers de Gatineau d'accéder aux Collines.



## TRANSPORT ADAPTÉ

Transcollines offre un service de transport adapté dans les sept municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour les personnes ayant un handicap et étant dans l'impossibilité d'utiliser le transport en commun régulier. Pour être admissible, les usagers doivent répondre aux exigences de la Politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports du Québec.

## TRANSPORT D'APPOINT

Transcollines offre aussi un service de transport d'appoint complémentaire aux circuits réguliers de transport en commun, si des besoins ne peuvent être comblés par ce dernier. Suivant les besoins et les ressources disponibles, Transcollines peut offrir différentes solutions de transport.

Ce service sur demande est accessible à tous les résidents des Collines-de-l'Outaouais sans restrictions quant à leur condition ou les motifs de leurs déplacements. Cependant, dans un contexte où les ressources sont limitées, il peut arriver que la répartition soit dans l'obligation de prioriser les déplacements répondant à des besoins de base.

## STATIONNEMENTS INCITATIFS

Vous utilisez le transport en commun? Profitez des stationnements incitatifs qui vous sont gracieusement offerts à Cantley aux quatre endroits suivants :

- Stationnement Hogan : chemin Hogan, angle de la montée de la Source, près de la station Petro-Canada
- Stationnement des Bâisseurs : hôtel de ville de la Municipalité de Cantley, montée de la Source, angle du chemin River
- Stationnement Mont-Joël : rue Marsolais, angle de la rue du Mont-Joël
- Stationnement Denis : parc Denis, chemin Denis, angle de la rue de Beaumont



**Pour connaître les horaires et trajets, ainsi que la grille tarifaire, rendez-vous au [transcollines.ca](http://transcollines.ca) ou composez le 1 866 310-1114.**

## USAGE COMMERCIAL

Vous envisagez opérer une place d'affaires à Cantley? Sachez qu'il est possible de le faire dans des zones commerciales spécialement prévues à cette fin ou encore, pour certains types de commerces, dans votre propre résidence en tant qu'usage complémentaire dans le respect des résidents du quartier.

Dans tous les cas, une demande officielle doit être déposée afin d'obtenir les autorisations nécessaires, soit le certificat d'autorisation de changement d'usage.



## SECTION 5

# URBANISME ET ENVIRONNEMENT

La section qui suit comporte une foule de renseignements généraux importants, en lien avec l'urbanisme et l'environnement. Elle a été présentée en ordre alphabétique afin d'en faciliter la consultation.



### RENSEIGNEMENTS UTILES

#### ARBRES

Chaque année, la Municipalité offre gratuitement des pousses d'arbres aux citoyens. Les espèces diffèrent selon la disponibilité. La date d'arrivée des arbres coïncide généralement avec le mois de l'arbre et des forêts (mois de mai).

Pour de plus amples renseignements, composez le 819 827-3434, poste 6801.

#### BARRAGES DE CASTORS

La présence de barrages de castors doit être surveillée de près afin d'éviter des inondations.

Le propriétaire d'un terrain où se situe un barrage de castors est responsable des dommages que celui-ci peut engendrer. Par exemple, des routes qui cèdent, des inondations de maisons, des inondations sur les terrains, des problèmes causés aux installations septiques, etc. La gestion des barrages de castor est la responsabilité de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

#### ESPÈCES ENVAHISSANTES

La moule quagga et la moule zébrée sont deux espèces envahissantes que l'on retrouve au Québec et qui ont des impacts négatifs tant au niveau environnemental qu'économique. Ces deux espèces ont une prodigieuse capacité à filtrer l'eau et à aspirer une grande quantité de phytoplancton et de particules en suspension, ce qui entraîne des répercussions sur les ressources alimentaires et amène une augmentation de la transparence de l'eau, contribuant ainsi à la prolifération des plantes aquatiques.



Par ailleurs, à forte densité, la production de leurs excréments peut contribuer à augmenter le pH de l'eau.

Une fois qu'elle est implantée dans un milieu, la moule quagga, tout comme sa cousine la moule zébrée, est pratiquement indélogeable. Des municipalités investissent des sommes importantes pour parvenir à contrôler le colmatage des prises d'eau potable. Pour cette raison, il est important d'empêcher la colonisation dans d'autres plans d'eau.

Consultez le [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/moule-quagga](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/moule-quagga) pour comprendre pourquoi la prévention de la prolifération de ces espèces est cruciale.

## **GAZ RADON**

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans l'environnement. Il résulte de la désintégration de l'uranium dans le sol, la roche et l'eau. Le radon, à l'état gazeux, peut se déplacer librement à travers le sol, ce qui lui permet d'être libéré dans l'atmosphère ou de s'infiltrer dans les bâtiments. Quand le radon est libéré du substratum rocheux dans l'air extérieur, il est dilué à des concentrations trop faibles pour être préoccupantes. Cependant, si un bâtiment a été construit sur un substratum rocheux ou un sol contenant de l'uranium, le gaz radon peut s'introduire dans le bâtiment par des fissures dans les murs de fondation et les planchers, ou par des ouvertures autour des tuyaux et des câbles.

Que votre maison soit neuve ou vieille, le radon a tendance à s'accumuler dans les pièces les plus basses et les moins ventilées des habitations, au sous-sol par exemple. Le gaz peut s'infiltrer dans une maison par différents endroits. La seule façon de savoir si vous avez un problème de radon dans votre maison est donc d'en mesurer la concentration.

Pour connaître la façon de mesurer la concentration de radon et d'en réduire le niveau dans sa maison, ainsi que ses effets sur la santé, consultez le site Internet de Santé Canada :

[canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-et-risque-pour-sante/radiation/radon.html](http://canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-et-risque-pour-sante/radiation/radon.html)

## **URGENCE-ENVIRONNEMENT (MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS)**

Tous les jours, notre environnement est exposé à des situations qui mettent en péril son équilibre. Si nous voulons conserver nos ressources pour les générations futures, il faut être davantage conscient des agressions que subit notre milieu et prendre des moyens efficaces pour le protéger. Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut agir immédiatement.

Par l'entremise d'URGENCE-ENVIRONNEMENT, le Ministère intervient, 24 heures par jour, partout au Québec, afin que tout soit fait pour minimiser les conséquences des situations d'urgences environnementales.

**En tout temps, il est possible de joindre l'équipe d'intervention d'Urgence-Environnement en composant sans frais le numéro 1 866 694-5454.**



## PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL DES RIVES ET DES PLANS D'EAU

Pour maintenir la qualité de nos lacs, cours d'eau et milieux humides, toute modification à la végétation des rives et tous travaux sont interdits. En effet, la végétation doit être libre de croître, donc aucun contrôle de végétation n'est permis, y compris la tonte de gazon et d'herbacés, l'abattage d'arbres et le débroussaillage.

Il est possible de remettre en état la qualité des rives en plantant des arbustes et/ou arbres indigènes propres à notre région. Cependant, il ne faut pas engager des travaux sans connaître l'état réel de la rive. Par conséquent, avant l'exécution de quelconques travaux, il est essentiel de communiquer avec la Municipalité pour vous assurer que ces travaux soient conformes à la réglementation.

## L'ESSENTIEL À SAVOIR SUR VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE

### RÉSIDENCES ISOLÉES

Selon le règlement n° 581-19 relatif à la vidange ou le mesurage des installations septiques des résidences isolées à Cantley, à moins d'une nécessité pour une vidange plus fréquente, toute fosse septique desservant une résidence isolée occupée toute l'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans. Cette période de deux (2) ans débute à compter de la date de la dernière vidange ou, pour une nouvelle résidence isolée, à compter de la date déterminée par l'officier responsable.

### RÉSIDENCE OCCUPÉE DE FAÇON SAISONNIÈRE

À moins d'une nécessité pour une vidange plus fréquente, toute fosse septique desservant une résidence isolée, occupée de façon saisonnière, doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans. Cette période de quatre (4) ans débute à compter de la date de la dernière vidange ou, pour une nouvelle résidence occupée de façon saisonnière, à compter de la date déterminée par l'officier responsable.

### MESURAGE DE L'ÉCUME OU DES BOUES

Une fosse peut être vidangée selon le mesurage de l'écume ou des boues. Dans ce dernier cas, toute fosse septique doit être inspectée une fois par année et être vidangée lorsque l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 centimètres ou lorsque l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 centimètres. Lors du mesurage, l'entrepreneur procède à une inspection des éléments de l'installation septique vidangée et remplit la liste d'inspection incluse dans le formulaire de vidange ou mesurage. Il indique les mesures de l'écume et des boues sur le formulaire de vidange ou mesurage.

### FOSSE DE RÉTENTION

À moins d'une nécessité pour une vidange plus fréquente, toute fosse de rétention desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois par année. Cette période d'une (1) année débute à compter de la date de la dernière vidange ou, pour une nouvelle résidence isolée, à compter de la date déterminée par l'officier responsable.



## CHOIX DE L'ENTREPRENEUR

La vidange et le mesurage de l'installation septique doit se faire par une entreprise accréditée par la Municipalité. Rendez-vous sur [cantley.ca/urbanisme-environnement-et-developpement-economique/ma-maison/installations-septiques/](http://cantley.ca/urbanisme-environnement-et-developpement-economique/ma-maison/installations-septiques/) pour consulter la liste de ces entreprises.

L'entrepreneur choisi fournira un formulaire de vidange ou de mesurage sur lequel figurent plusieurs informations concernant l'état de votre système septique. Une copie de ce formulaire vous sera remise, une copie à l'entrepreneur et une copie sera remise à la Municipalité. Toute vidange ou mesurage effectuée en non-conformité avec les dispositions du règlement n° 581-19 est invalide à titre de preuve de vidange ou de mesurage auprès de la Municipalité. Le règlement permet à la Municipalité d'assurer un contrôle de l'état des fosses septiques dans le but, entre autres, de protéger la nappe phréatique qui fournit l'eau potable à toutes les résidences de la Municipalité.

## L'ESSENTIEL À SAVOIR SUR VOTRE PUIT



Sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 97% des résidents dépendent de l'eau souterraine (puits forés ou creusés) pour les besoins en eau de leur ménage et/ou de leur entreprise (MDDEP, 2001). Il appartient aux propriétaires de puits de faire en sorte que l'eau qui provient de cette source soit propre à la consommation et que leur puits ne contamine pas les eaux souterraines. Les puits doivent être bien conçus et entretenus afin que l'eau soit potable.

Si vous êtes un propriétaire foncier, vous devriez prendre note de l'emplacement de votre puits. Faites un croquis indiquant la distance entre les lignes de lot, des bâtiments, de l'installation septique, des champs agricoles, des réservoirs d'essence et de carburant, et d'autres sources potentielles de contamination. Le croquis aidera à déterminer les sources de contaminants en cas de problème. Vous devriez également, chaque année, effectuer un examen et une description de l'état de votre puits. Conservez un registre où figurent la date de construction, les réparations effectuées ainsi que les méthodes utilisées.

Pensez que la nappe phréatique n'est pas sans fin. Utilisez donc votre eau de façon responsable et pertinente. Par exemple, ne remplissez pas l'entièreté de votre piscine avec l'eau de votre puits.



## **VOTRE PUITTS PEUT ÊTRE AFFECTÉ PAR DIFFÉRENTS CONTAMINANTS TELS QUE :**

- Déversements sur le sol (déversement de carburants et de pesticides);
- Pénétration dans le sol (champ d'épuration, déchets jetés dans les puits, eau de surface contaminée qui s'infiltré dans les puits mal construits ou mal entretenus, les puits abandonnés qui ne sont plus utilisés et qui n'ont pas été obturés ou qui l'ont été de façon inadéquate);
- Traitement inadéquat de solvants et de produits chimiques industriels;
- Fuite de déchets (entreposage de fumier, eaux usées, installations septiques et décharges);
- Réservoirs de combustibles souterrains et en surface ayant une fuite;
- Eau souterraine passant d'aquifères contaminés à des aquifères propres;
- Épandage excessif de fumier, de fertilisants ou de pesticides commerciaux.

## **L'EAU SOUTERRAINE PEUT ÊTRE CONTAMINÉE SELON :**

- La taille ou l'ampleur de la contamination;
- La facilité de pénétration du contaminant dans le sol.

Il est donc de votre responsabilité de vous assurer qu'aucun contaminant n'affecte votre puits. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [cantley.ca](http://cantley.ca).



Crédit photo : Claudette Ruthowsky



## PROJETS NÉCESSITANT UN PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

- Construction d'un nouveau bâtiment principal (maison, commerce, industrie agricole, bâtiment industriel, etc.)
- Construction d'un nouveau bâtiment complémentaire résidentiel (ex : garage, cabanon, abri d'auto)
- Aménagement d'un logement supplémentaire
- Agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment complémentaire
- Abattage d'arbre vivant de plus de 1,3 mètre du sol et mesurant 10 cm de plus de circonférence
- Aménagement d'une aire de stationnement ou d'une allée d'accès
- Changement d'usage (ex : résidence à salon de coiffure)
- Construction de clôture, muret et haie
- Démolition de tout bâtiment de plus de 25 mètres carrés
- Installation d'enseigne
- Construction de galerie et véranda
- Installation d'un quai
- Construction de piscine creusée ou hors terre, bain à remous (spa) de plus de 2000 litres
- Réparation ou rénovation d'un bâtiment principal ou complémentaire
- Installation d'un système géothermique
- Travaux de remblai, déblai et excavation du sol
- Vente de garage
- Installation septique et puits d'eau potable

À noter que cette liste n'est pas limitative. Pour toute information, contactez le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, en composant le 819 827-3434, poste 6801.

## BUREAU D'ÉMISSION DE PERMIS RAPIDE

Prenez rendez-vous avec l'un de nos inspecteurs afin que votre certificat d'autorisation ou votre permis soit délivré en moins d'une heure. Pour ce faire, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique au 819 827-3434, poste 6801 afin de remplir les différents formulaires, préparer les plans nécessaires et fixer votre rendez-vous. Il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre demande afin de faciliter la délivrance de vos certificats d'autorisation et de vos permis.





## SECTION 6 TAXATION



### MODES DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES

**Paielements préautorisés :** Nous vous encourageons à remplir un formulaire, accompagné d'un spécimen de chèque, nous autorisant à prélever directement de votre compte bancaire les versements selon les échéances et ainsi éviter les oublis et les intérêts. Le formulaire est disponible sur notre site Internet au [cantley.ca](http://cantley.ca).

**Institutions financières :** Toutes les caisses populaires et toutes les banques canadiennes.

**Poste :** En libellant vos chèques au nom de la Municipalité de Cantley, inscrivez votre numéro de dossier (matricule) pour paiement ou joignez le coupon détachable.

**Chèques postdatés :** Vous pouvez également nous transmettre des chèques postdatés, inscrivez votre numéro de dossier pour paiement ou joignez le coupon détachable.

N.B.: Veuillez vous assurer que le numéro de dossier (matricule) pour paiement apparaissant sur votre coupon de taxes est identique à celui que vous avez indiqué à votre institution financière.

**Échéances :** La Municipalité vous offre la possibilité de faire le paiement de vos taxes en 3 versements, soit en mars, en juin et en septembre (consultez le [cantley.ca](http://cantley.ca) pour connaître les dates exactes).

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Cantley est déposé au bureau du directeur général de la Municipalité et tout personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

L'évaluation foncière des immeubles relève de la compétence de la MRC des Collines-de-L'Outaouais. Pour toute demande de révision et/ou question concernant votre évaluation ou pour rencontrer un représentant de la MRC -des Collines-de-L'Outaouais, veuillez contacter le Service de l'évaluation au 819-827-0516.

### AVIS DE MODIFICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

À quelques moments durant l'année, la Municipalité reçoit, de la MRC, des mises à jour et envoie des avis de modification du rôle d'évaluation foncière aux citoyens. Si vous recevez un tel avis, il ne faut pas y répondre (sauf pour une demande de révision, dans ce cas vous devez vous adresser à la MRC). Ce document est transmis à titre informatif et la Municipalité fera suivre une facture ajustée selon les modifications.



## VALEURS DE L'IMMEUBLE

### VALEUR AU RÔLE

La valeur au rôle d'un immeuble est déterminée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, évalués sur une même base et à une même date. En vigueur pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, il sert principalement à indiquer la valeur de ces immeubles aux fins de la taxation foncière municipale et scolaire.

### VALEUR UNIFORMISÉE

La valeur uniformisée des immeubles est le résultat de la valeur au rôle multipliée par le facteur comparatif. Ce facteur est déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour rendre comparable toutes les évaluations municipales. La valeur uniformisée est utilisée lors de la vente d'un immeuble pour déterminer le montant des droits de mutation.

### VALEUR RÉELLE

La valeur réelle ou marchande d'un immeuble est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable qu'un acheteur accepterait de payer lors d'une vente de gré à gré, si cet immeuble était mis en vente.

## SUBVENTION AUX AÎNÉS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Un programme d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales est disponible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ainsi, les aînés répondant à certains critères pourront bénéficier d'une subvention visant à compenser en partie la hausse de taxes municipales liée à l'augmentation de la valeur foncière d'une propriété qui dépassera de façon importante l'augmentation moyenne subie par les immeubles résidentiels de l'ensemble de la municipalité.

Pour de plus amples renseignements sur la subvention, vous pouvez communiquer avec Revenu Québec au 1 800 267-6299, ou vous rendre sur leur site Internet au [revenuquebec.ca](http://revenuquebec.ca).



## SECTION 7

# PRÉVENTION ET INCENDIE

### PRÉVENTION

Tout au long de l'année, les pompiers effectuent diverses activités de prévention.

- Inspections résidentielles
- Planification annuelle d'une campagne de prévention et d'éducation
- Évacuations et visites des écoles
- Inspection des garderies en milieu familial, des industries, des commerces et des édifices publics (en collaboration avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais)
- Événements spéciaux (journées portes ouvertes, heure du conte, camps de jour) et rencontres d'information sur plusieurs sujets de prévention des incendies, dont les résidences pour personnes âgées, les écoles, la révision et l'application de plans de sécurité incendie, etc.

### 72 HEURES : VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

ADVENANT UNE CATASTROPHE, LES ÉQUIPES DE SECOURS POURRAIENT METTRE UN CERTAIN TEMPS AVANT DE POUVOIR VOUS PRÊTER MAIN-FORTE. VOUS DEVRIEZ ÊTRE PRÊTS, VOUS ET VOTRE FAMILLE, À FAIRE FACE AUX 72 PREMIÈRES HEURES D'UNE SITUATION D'URGENCE.

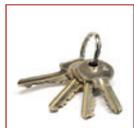


### ARTICLES ESSENTIELS EN CAS DE SITUATION D'URGENCE

AYEZ EN TOUT TEMPS À LA MAISON LES ARTICLES SUIVANTS :



- Eau potable (deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours);
- Nourriture non périssable (provision pour au moins trois jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles (piles de rechange);
- Lampe de poche (piles de rechange) et chandelles;
- Briquet ou allumettes;
- Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.);



### POUR ENCORE PLUS DE PRÉCAUTION :

- Sifflet (pour signaler votre présence aux secouristes)
- Masques anti-poussières (pour filtrer l'air contaminé)



Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.



## TROUSSE D'URGENCE POUR VOTRE AUTOMOBILE

- Pelle, grattoir et balai à neige
- Sable ou sel
- Bandes de traction
- Lampe de poche et piles de rechange
- Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- Câbles de survoltage
- Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique (utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer)
- Couvertures
- Vêtements chauds et bottes de rechange
- Cartes routières
- Pièces de 25 cents (au moins 4) ou une carte d'appel (si vous n'avez pas de cellulaire)
- Constat amiable (commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au 514 288-4321 ou au 1 877 288-4321, sans frais, ou au [infoassurance.ca](http://infoassurance.ca), section Documents)

Pour plus de détails visitez le site Internet du ministère de la Sécurité publique au : [securitepublique.gouv.qc.ca](http://securitepublique.gouv.qc.ca).



## LE PLAN D'ÉVACUATION

### SAVIEZ-VOUS QUE?

L'évacuation d'une famille peut s'avérer être tout un défi, surtout la nuit. Dans la confusion, les résidents perdent du temps précieux à quitter cette maison qui ne prendra que trois (3) minutes à s'emplir d'une fumée mortelle.

Avoir un plan d'évacuation et en faire l'exercice deux fois par année augmente nos chances de sortir sain et sauf de notre domicile en cas d'incendie. On prévient ainsi la confusion, la panique et, par conséquent, les gestes imprudents, car chacun sait quoi faire et par où sortir.

## DESSEINEZ VOTRE PLAN D'ÉVACUATION

### INDIQUEZ LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SUR VOTRE PLAN :

- Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre;
- L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée;
- L'emplacement des extincteurs portatifs;
- En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors;
- Le point de rassemblement à l'extérieur, généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

### PRÉVOYEZ AUSSI

- Comment évacuer vos jeunes enfants et, s'il y a lieu, les personnes âgées ou handicapées
- Comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

**Vos sorties doivent être accessibles en tout temps !**



### AVERTIS, PRÊTS, SORTEZ !

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

C'est le plus souvent la fumée qui cause la mort. Quatre-vingts pour cent des décès dans les incendies à la maison sont causés par la fumée. Les gens ne meurent généralement pas brûlés, mais asphyxiés. Et ces décès arrivent surtout la nuit alors que tout le monde dort.

## AU SON DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE :

- Alerte sans délai les enfants et les autres occupants ;
- Sortez de la maison sans perdre de temps ;
- Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel ;
- Appelez le 9-1-1 et attendez les pompiers au point de rassemblement ;
- Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne, un animal ou pour récupérer vos effets personnels. Les pompiers sont équipés pour ça !

### MAIS...

#### **Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :**

- Ne l'ouvrez pas ;
- Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement ;
- Signalez votre présence à la fenêtre.

### S'IL Y A BEAUCOUP DE FUMÉE :

- Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez ;
- Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

**SOUVENEZ-VOUS QUE, LORS D'UN INCENDIE, CHAQUE SECONDE COMPTE. EXERCEZ-VOUS !**



## AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

### L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

L'avertisseur de fumée reste le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour sauver des vies en cas d'incendie, particulièrement s'il se déclare la nuit. Il faut régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer sa pile.

### VOICI DES RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR L'AVERTISSEUR DE FUMÉE.

#### Comment vérifier son fonctionnement?

Pour savoir si un avertisseur de fumée fonctionne bien, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai afin d'entendre le signal sonore. Ceci doit être fait une fois par mois. Si votre avertisseur de fumée émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être remplacée. N'installez jamais de pile rechargeable.

#### Quand changer la pile?

À chaque changement d'heure, il est recommandé de changer la pile.

#### Où faut-il l'installer?

Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée, à chaque étage de la maison (cages escaliers, corridors et aires communes), y compris au sous-sol. Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

#### Quelle est sa durée de vie?

En général, l'avertisseur de fumée a une durée de vie de dix ans. Toutefois, il faut toujours s'en remettre aux indications émises par le fabricant; une date de péremption apparaît sur le boîtier.



## IMPORTANT

- Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent. Utilisez le type de pile recommandée par le fabricant.
- Remplacez-la lorsque vous emménagez dans une maison ou un logement.
- Pensez à utiliser une pile longue durée comme une pile au lithium.
- L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) peut le faire.

## AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil de chauffage brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois.

Une intoxication au monoxyde de carbone peut être mortelle, c'est pourquoi il est primordial de prendre connaissance des risques inhérents et d'entreprendre les mesures préventives appropriées. Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence. Le CO est présent dans la plupart des domiciles. Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.

L'avertisseur de monoxyde de carbone est obligatoire si le logement est équipé d'un appareil de chauffage brûlant un combustible quelconque, ou si un garage est attaché à celui-ci.

## QUE DOIS-JE FAIRE LORSQUE MON AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE S'ACTIVE?

Communiquez avec le 9-1-1 et observez les conditions de santé de tous les membres de votre famille (étourdissements, nausées, maux de tête, etc.). Si ceux-ci présentent certains ou tous ces symptômes, il est probable qu'il s'agisse d'une intoxication au monoxyde de carbone. Une intoxication prolongée avec concentration élevée peut être fatale. Au Québec, il y a environ 15 décès annuellement imputables à ce type d'intoxication. **Changez la pile tous les ans ou utilisez, si possible, une pile au lithium.**

## PERMIS POUR SYSTÈME D'ALARME RELIÉ À UNE CENTRALE

En vertu du règlement régissant les systèmes d'alarme, vous devez obtenir un permis pour votre système d'alarme (relié à une centrale) ou faire la mise à jour des informations relatives aux données nominatives. Pour ceux et celles qui ont un permis délivré par la Municipalité, vous devez faire une mise à jour de vos informations. Si vous ne détenez pas de permis émis par votre Municipalité, vous devez en faire une demande.

Toutes les informations fournies seront utilisées afin d'optimiser l'efficacité des interventions policières suite à un déclenchement de votre système d'alarme. N'oubliez pas d'informer de tout changement apporté aux coordonnées à l'une ou l'autre de vos personnes ressources que le service de police doit joindre en cas de déclenchement du système d'alarme. Le permis est gratuit et doit être demandé en ligne : <https://f.mrcdescollines.com/alarmes/>

Veuillez noter que, selon le Règlement numéro 14-RM-01, lorsqu'un système d'alarme se déclenche plus d'une fois durant l'année calendaire pour cause non fondée ou de défectuosité, cela constitue une infraction au règlement et est passible d'une amende de 200 \$ et 1 000 \$.<sup>1</sup>

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Service de sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est chargé du respect de la loi et du maintien de la paix et du bon ordre sur le territoire de Cantley depuis 1996. Le quartier général est situé au 7, chemin Edelweiss, dans la Municipalité de La Pêche. Pour les appels non urgents, composez le 819 59-9911. Pour toute urgence, composez le 911.



## 8 COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES À BIEN CONNAÎTRE

Tiens-toi loin des objets  
chauds qui peuvent  
te faire mal!



Avertis un adulte si tu trouves un  
briquet ou des allumettes!



Arrête, tombe et roule si tes  
vêtements prennent feu!



Refroidis une brûlure avec de l'eau  
froide et avise une  
grande personne!



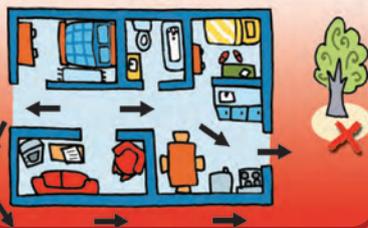
Marche à quatre pattes  
sous la fumée!



Reconnais bien le son d'un avertisseur  
de fumée et sors!



Exerce-toi à suivre un plan d'évacuation!



Considère le pompier et la pompière  
comme des amis!





## SECTION 8 COMMUNICATIONS

### RESTEZ INFORMÉS!

Afin de rester à l'affût de ce qui se passe à la Municipalité de Cantley, des événements à venir, des nouvelles, des avis publics, des travaux en cours ou prévus, des dates importantes, des règlements en vigueur, de la programmation culturelle, etc., suivez-nous sur nos différents canaux de communications.



#### SITE INTERNET :

cantley.ca



#### VOILÀ! Portail citoyen

Application disponible dans  
l'AppStore ou Android



#### PAGE FACEBOOK :

facebook.com/MunicipaliteCantley



#### COMPTE TWITTER :

@Mun\_de\_Cantley



#### 1 Localisez le problème

Ciblez sur la carte avec la géolocalisation ou inscrivez l'adresse civique près du problème.

#### 2 Prenez une photo

Sélectionnez la nature du problème d'une liste prédéfinie, ajoutez une description puis prenez-le en photo.

#### 3 Envoyez directement dans l'application

L'application **Voilà! Signalement** est disponible sur l'App Store et sur Google Play Store.

DE PLUS, NE MANQUEZ PAS NOS ARTICLES PUBLIÉS CHAQUE MOIS DANS LES PAGES MUNICIPALES DU JOURNAL L'ÉCHO DE CANTLEY!



## SECTION 9

# TRAVAUX PUBLICS

### POLITIQUE DE PAVAGE

Les chemins municipaux dont la surface de roulement est en gravier doivent être régulièrement entretenus. L'entretien comprend notamment l'ensemble des opérations de rechargement, de nivelage et d'épandage d'abat poussière. Ces opérations sont financées par les revenus de taxes foncières.

À la demande de propriétaires de terrains riverains d'un chemin rencontrant les exigences de cette politique, la Municipalité peut procéder au pavage dudit chemin (les dispositions de partage des coûts sont définies dans la politique).

### PARAMÈTRE DU RECOUVREMENT BITUMINEUX

Pour les demandes concernant les rues résidentielles et les routes locales et collectrices, la Municipalité de Cantley offre aux citoyens le loisir de choisir entre le traitement de surface double ou le pavage conventionnel (asphalte).

### DEMANDE

Pour que le projet présenté puisse être étudié par la Municipalité, il faut que 50 % + 1 des propriétaires fonciers desservis par le chemin à être pavé acceptent les conditions du présent programme. Les demandeurs sont responsables d'acquiescer l'approbation nécessaire auprès des propriétaires visés. Les projets doivent être présentés avant le 31 octobre de l'année précédant l'année des travaux pour obtenir la possibilité d'un pavage durant la période estivale suivante.

**La demande doit se faire par écrit et doit inclure les documents suivants :**

1. Description du projet (endroit, kilométrage approximatif, etc.);
2. Signature des propriétaires impliqués dans le projet (minimum de 50 % + 1);
3. Nom d'au moins un responsable qui fera le suivi avec le Service.

### FINANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de pavage définissent la mise en place d'un pavage conventionnel (asphalte) ou d'un traitement de surface double sur la chaussée.

Le financement des travaux de pavage se fera par règlement d'emprunt dont le terme sera de 15 ans.

Afin de pourvoir à 77,18 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour les travaux de pavage, il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une compensation pour chaque propriété imposable située à l'intérieur du bassin de taxation déterminé par la demande des travaux.

## PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité assure la coordination du projet : estimation des coûts, appel d'offres, surveillance, etc. Les demandeurs peuvent planifier des rencontres avec le Service des travaux publics afin de bien connaître toutes les implications financières ou autres du projet de pavage. Pour consulter la Politique de pavage des routes de Cantley, rendez-vous au : [cantley.ca/wp-content/uploads/2018/02/Politique-de-pavage.pdf](http://cantley.ca/wp-content/uploads/2018/02/Politique-de-pavage.pdf).

La Municipalité de Cantley a aussi une politique d'aide aux chemins privés. Vous pouvez en savoir plus en vous rendant sur le site [cantley.ca](http://cantley.ca) dans le menu «Administration», cliquez sur «Politiques».

## REQUÊTE EN LIGNE

Les citoyens de Cantley peuvent effectuer une requête pour des travaux municipaux ou le dépôt d'une plainte via notre site Internet.

Cette méthode vous permettra de connaître la progression de votre plainte en temps réel et vous permettra d'obtenir de plus amples renseignements sur le traitement de votre dossier. Pour remplir votre demande, veuillez utiliser les services en ligne en ligne sur [cantley.ca](http://cantley.ca) (menu du haut). Veillez à bien inscrire vos coordonnées afin que nous puissions communiquer avec vous au besoin. Il est aussi possible de communiquer via téléphone avec l'équipe des travaux publics au 819 827-3434, poste 6814, ou le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique au 819 827-3434, poste 6801.



Crédit photo : Jean Brunette



# MATIÈRES RÉSIDUELLES

## MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Municipalité de Cantley organise plusieurs collectes tout au long de l'année. Toutes les deux semaines, vos matières recyclables sont collectées via le bac bleu, les matières compostables via le bac brun (collecte hebdomadaire de mai à septembre) et les déchets ultimes via le bac noir (ou vert). La collecte des encombrants se fait à des dates spécifiques (voir [cantley.ca](http://cantley.ca)) et celle des encombrants métallique sur demande uniquement.

### BAC BLEU

#### PAPIER

- ✓ Cahiers
- ✓ Circulaires et dépliants
- ✓ Enveloppes
- ✓ Feuilles mobiles
- ✓ Journaux, revues
- ✓ Livres sans couverture ni reliure
- ✓ Papiers déchiquetés
- ✓ Papiers d'emballage (non métallisés)
- ✓ Papier d'imprimante
- ✓ Sacs de papier

#### CARTON

- ✓ Boîtes et emballage de carton
- ✓ Boîtes de pizza (non souillées)
- ✓ Boîtes d'œufs
- ✓ Contenants à pignon (cartons de lait ou de crème)
- ✓ Gobelets de café à emporter

#### PLASTIQUE

- ✓ Items en plastique avec les icônes suivantes :
- ✓ Sacs de plastique qui s'étirent
- ✓ Pellicules d'emballage (ex. Saran Wrap®)
- ✓ Sacs refermables

#### MÉTAL

- ✓ Boîtes de conserve
- ✓ Bouchons
- ✓ Capsules vides de café Nespresso® dans un sac transparent
- ✓ Couvercles
- ✓ Papier et assiettes d'aluminium
- ✓ Canettes de boissons diverses (consignées ou non)
- ✓ Petits articles en métal (cintres, chaudrons, moules à gâteau, etc.)

#### VERRE

- ✓ Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur (consignées ou non)



### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur notre page « Collecte » sur [cantley.ca](http://cantley.ca) pour toute information sur le tri et les collectes des matières résiduelles.

## BAC BRUN

### RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- ✓ filtres à café, sachets de thé
- ✓ fruits et légumes
- ✓ matières grasses solides
- ✓ nourriture pour animaux
- ✓ oeufs, noix et écailles
- ✓ pains, grains, pâtes et riz
- ✓ restes de table
- ✓ viandes, volailles, poissons et fruits de mer

### RÉSIDUS VERTS

- ✓ fleurs, plantes et chaume
- ✓ résidu de jardin, d'empotage et de plate-bande
- ✓ feuilles d'arbres
- ✓ rognures de gazon
- ✓ petites branches de moins de 12 mm de diamètre
- ✓ copeaux de bois et écorce

### AUTRES MATIÈRES ORGANIQUES

- ✓ papiers et cartons souillés sans plastique et non cirés
- ✓ papiers-mouchoirs
- ✓ essuie-tout
- ✓ serviettes de table
- ✓ journaux
- ✓ contenants de frites
- ✓ papiers à muffin
- ✓ sacs en papier
- ✓ boîtes à pizza souillée
- ✓ vaisselle en carton
- ✓ etc.

## BAC NOIR

- ↳ ampoules incandescentes
- ↳ articles avec l'icône 6 (♻️) ou non identifiés par une icône de recyclage
- ↳ emballages métallisés (sacs de croustilles, de barres tendres, etc.)
- ↳ feuilles d'assouplissant (ex. :Bounce®)
- ↳ feuilles jetables de balai (ex. :linge de type Swiffer®)
- ↳ gommes à mâcher
- ↳ litière et excréments d'animaux
- ↳ mégots et cendres de cigarettes
- ↳ pailles en plastique
- ↳ papier ciré alimentaire
- ↳ produits d'hygiène sanitaire
- ↳ sacs d'aspirateur et leur contenu
- ↳ styromousse
- ↳ tubes de plastique souple (pâte à dent, crème solaire, etc.)



## ENCOMBRANT

Un encombrant est un déchet qui en raison de sa taille ou de son volume ne peut être ramassé dans les collectes ordinaires (trop grand pour le bac noir), par exemple :

- ✓ Accessoire de sport;
- ✓ Base de lit en bois;
- ✓ Cuvette de toilette;
- ✓ Matelas;
- ✓ Mobilier extérieur (sans métal);
- ✓ Petit meuble;
- ✓ Sofa;

Consultez [cantley.ca](http://cantley.ca) pour connaître les conditions et dates de collecte.



## ENCOMBRANT MÉTALLIQUE

Les encombrants métalliques sont ramassés sur demande uniquement. Communiquez avec le Service des travaux publics pour commander une collecte : 819 827-3434 poste 6814 ou [municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca).

## RÉSIDUS CRD (CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION)

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sont récupérés par certains organismes et entreprises. Rendez-vous sur [cantley.ca](http://cantley.ca) sous "Collecte" pour découvrir quelques suggestions.

## RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)

Les RDD sont des produits issus de l'usage domestique comme les huiles, aérosols, peintures, solvants, etc. ils doivent être rapportés au :

### POSTE DE TRANSBORDEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

28, chemin de La Pêche - Val-des-Monts  
819 457-4086 (mai à septembre)

*C'est gratuit sur preuve de résidence.*

**RECYCLEZ VOS RESTES  
DE PEINTURE, CONSULTEZ  
[ECOPEINTURE.CA/LOCALISER](http://ECOPEINTURE.CA/LOCALISER).**

## RÉSIDUS ÉLECTRONIQUES

Les résidus électroniques sont récupérés par certains organismes et entreprises, consultez [recyclermeselectroniques.ca/qc](http://recyclermeselectroniques.ca/qc) pour trouver les établissements proche de chez vous.

**LES PILES, LES CARTOUCHES D'IMPRIMANTES ET CELLULAIRES PEUVENT ÊTRE  
RAPPORTÉS À LA MAISON DES BÂTISSEURS (8, CH. RIVER).**





# TRUCS ET ASTUCES POUR ÉVITER LES PETITS ET GROS SOUCIS DU COMPOSTAGE

## Le gel fait coller mes matières compostables au fond du bac

- Mettez un grand sac de papier, du papier journal ou un morceau de carton au fond du bac et déversez-y les matières compostables.

## Mon bac dégage des odeurs désagréables

- Sortez votre bac à compost à toutes les collectes, surtout par temps chaud. Entre les collectes, entreposez votre bac à l'ombre et évitez le plein soleil.
- Rincez votre bac à compost après chaque collecte avec de l'eau savonneuse ou encore avec du vinaigre.
- Utilisez des sacs de papier refermables (dans le bac) ou encore déposez du papier journal ou des feuilles mortes par-dessus chaque ajout de matières.
- Congelez les restes de volaille et de viande et ajoutez-les au bac seulement la veille de la collecte.
- Laissez sécher vos feuilles et l'herbe coupée avant de les ajouter dans le bac pour éviter qu'elles dégagent une forte odeur d'ammoniac.

## Mon bac brun attire des animaux importuns

- Utilisez un verrou conçu pour le bac ou encore une bande élastique (de style *bungee*) pour garder le bac toujours fermé entre les collectes. Si le problème persiste, saupoudrez votre couvercle de poivre de Cayenne ou enduisez son rebord de menthol. Prenez les mêmes précautions qu'avec les ordures ménagères. L'idéal est de laisser le bac dans un coin de votre garage et d'en garder la porte fermée.

## Des vers ou asticots grouillent dans mon bac brun

- Rincez votre bac à l'eau une fois qu'il a été vidé par le camion, laissez le couvercle ouvert pour les faire sécher au soleil, saupoudrez-les de bicarbonate de soude ou de sel, vaporisez-les avec du vinaigre, ou versez de l'eau bouillante.
- Gardez le couvercle de votre bac à compost toujours fermé. Sortez votre bac à compost à toutes les collectes, surtout par temps chaud. Entre les collectes, entreposez votre bac à l'ombre et évitez le plein soleil.
- Placez en alternance vos déchets de table avec des matières sèches dans le bac (ex. papier journal, sciure de bois, feuilles mortes, essuie-tout, etc.).
- Congelez vos restes de viande, de volaille ou de poisson et ajoutez-les au bac seulement la veille de la collecte. Sinon, enveloppez-les dans du papier journal ou dans un sac de papier avant de les mettre dans le bac.

# INDEX DES ANNONCEURS



## AGENCE IMMOBILIÈRE

Century 21 | Rachel Viau .....P20



## ALIMENTATION

IGA Famille Charles.....P4 | P64



## ARPENTEUR | GÉOMÈTRE

Nadeau, Fournier.....P20



## CENTRE DE JARDIN

Botanix Cloutier.....P4



## COIFFURE | ESTHÉTIQUE

Beauregard.....P20



## DENTUROLOGISTE

Centre dentaire Cantley | Bélanger.....P63



## DÉPUTÉ

William Amos.....P20



## FORAGE

Puits Artésiens Monette.....P2



## MÉCANIQUE

Serge Lafontaine.....P20



## NETTOYEUR

St-Louis .....P4

Crédit photo : Richard Dompierre



## NOTAIRE

Me Guylaine Lamarre.....P63



## PAVAGE

Pavage Massie Robillard Ltée .....P64



## PHARMACIE

Familiprix - Haché et Tardif.....P4

Proxim | Fadila Benabdeslam Inc.....P63



## PHYSIOTHÉRAPIE

Go Physio.....P64



## SALON FUNÉRAIRE

Coopérative funéraire de l'Outaouais.....P63



## POURVOIRIE

Lac brûlé.....P63



## REMORQUE

L'expert de la remorque .....P20



## REVÊTEMENT

Revêtement SB.....P64



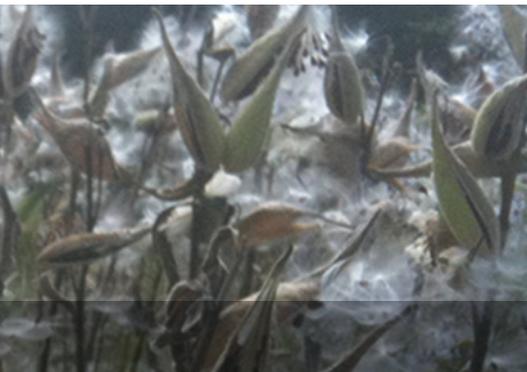
## SERVICES SEPTIQUES

Gascon.....P2



## SOCIAL

Centre Intégré d'Employabilité Locale.....P20



**Chez LouLou**  
ALIMENTATION  
PATRY - CHEVALIER  
**819 827-1021**  
890, Montée de la Source, Cantley



MILIEUX HUMIDES



PARC ÉCOLOGIQUE ST-MORITZ



PARC AVEC SENTIER POUR VÉLO  
SUR LA RUE DE LA POINTE-LAWSON



PARC MARQUIS



# BÉLANGER

CENTRE DENTAIRE  
CANTLEY

Dre Isabelle Bélanger D.M.D.

393, Montée de la Source, bureau 202  
Cantley, Québec J8V 0J2

**819 607-DENT (3368)**

Télécopieur : 819 607-3372

info@centredentairebelanger.com  
www.centredentairebelanger.com



## Lac Brûlé

POURVOIRIE - OUTFITTER

**KMORÉ HARRIS / PATRICK AUBÉ**  
PROPRIÉTAIRES

t 819-449-8312 | c 819-962-1435

info@lac-brule.ca  
www.lac-brule.ca

**FPO**  
FÉDÉRATION DES  
POURVOIRIES  
DU QUÉBEC INC.

**40** ans  
d'accompagnement

Coopérative funéraire de l'Outaouais

**819 568.2425**

PARTOUT EN OUTAOUAIS

**cfo.coop**



## Pharmacie Fadila Benabdeslam Inc.

Pharmacienne-proprétaire

393, Montée de la Source, suite 101  
Cantley (Québec) J8V 0J2

T **819 607-1655**

F 819 607-1659

benabdeslamf@groupeproxim.org

**Lundi au vendredi :**  
de 9 h à 20 h  
**Samedi :** 9 h à 17 h  
**Dimanche :** fermé  
**LIVRAISONS**

MEMBRE AFFILIÉ À

**Proxim**



**Me Guylaine Lamarre**  
Notaire et conseiller juridique

Achats Hypothèque Testaments Mandat

guylaine.lamarre@notarius.net  
www.notairelamarre.com

393, montée de la Source, suite 100  
Cantley, Québec J8V 0J2

tél.: 819.827.7478  
télééc. 819.607.1478



TRAITEMENTS DE PHYSIOTHÉRAPIE

## Ensemble, pour votre santé

Physiothérapie

Massage thérapeutique

Douleurs musculaires et articulaires • Blessures sportives  
Maux de cou et de dos • Blessures orthopédiques et post-opératoires • Traitements aux aiguilles sèches  
Douleurs à la mâchoire • Étourdissements et vertiges  
Évaluation et traitement des commotions cérébrales  
Shockwave • Physio-Pilates • Massothérapie

**819 607-4974**

[www.gophysio.net](http://www.gophysio.net) • [info@gophysio.net](mailto:info@gophysio.net)

393, Montée de la Source, bureau 203, Cantley  
72, rue Jean-Proulx, Gatineau • 819-525-4974



R.B.Q.: 5679-8952-01



**PAVAGE  
Massie**

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL  
PAVAGE - PAVÉ UNI  
DÉNEIGEMENT COMMERCIAL

**819 663-8767** | [info@pavagemassie.ca](mailto:info@pavagemassie.ca)  
[www.pavagemassie.ca](http://www.pavagemassie.ca)



R.B.Q: 5647-5288-01

**REVÊTEMENT S.B.**

SOFFITE • FASCIA • SIDING

[www.revetementsb.com](http://www.revetementsb.com)

118 Chemin des Monts, Val-des-Monts, QC J8N 2L3  
**819 665-6899** | [revetementsb@hotmail.fr](mailto:revetementsb@hotmail.fr)



Chelsea • Gatineau • Cantley

1716, route 105  
**Chelsea**  
455, boul. Gréber  
**Gatineau**  
457, montée de la Source  
**Cantley**

